



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

JEUDI 5 DECEMBRE 2024

1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LA EDUCATIVA EN SOUTIEN AUX SINISTRES ESPAGNOLS	5
2. DÉCISION MODIFICATIVE N°2	5
3. OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2025.....	9
4. SUBVENTION COMMUNALE POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE LA COPROPRIÉTÉ RENÉE PEILLON	11
5. CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIDAIRE POUR L'HABITAT (SOLIHA) ET L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA MÉTROPOLE DE LYON (ALEC LYON) POUR FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT POUR LES MÉNAGES	12
6. ADHÉSION AU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL MÉTROPOLITAIN DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PIGMLHI).....	13
7. CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LE FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF OPAH-RU DANS LE CENTRE-VILLE	13
8. EXÉCUTION DES TRAVAUX D'OFFICE – 24 RUE DU BOURG	14
9. DON DE PIÈGES POUR LUTTER CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES	16
10. CONVENTIONS AVEC LE GROUPE SOLSTYCE POUR L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITS DES GROUPES SCOLAIRES ROMAIN ROLLAND, JACQUES DUCLOS ET LOUISE MICHEL	18
11. SOUTIEN À L'AFM TÉLÉTHON	20
12. INSCRIPTION AUX MONUMENTS HISTORIQUES DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS	20
13. CONVENTION ENCADRANT LES MODALITÉS DE RÉDACTION D'UNE CHARTE DE QUALITÉ DU CADRE DE VIE AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT RHÔNE MÉTROPOLE (CAUE RM)	22
14. SUBVENTION À L'ASSOCIATION DRÔLE D'ÉQUIPAGE	22
15. DÉCLARATION DE COOPÉRATION CULTURELLE - CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN QUARTIERS 2030	23
16. CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DE CONSEIL « ARCHITECTURE ET URBANISME » AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT RHÔNE MÉTROPOLE (CAUE RM)	23
17. SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAU D'EAUX USÉES - PÔLE DE SANTÉ.....	24
18. DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZA ENR).....	24
19. CESSION DU CHALET DES NEIGES ET DU BOIS À SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE	25
20. CESSION DE MATÉRIEL ASPIRATEUR URBAIN MARQUE GLUTTON ELECTRIC H2O PERFECT	25
21. CONVENTION MÉTROPOLITAINE D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DES BAILLEURS SOCIAUX ET SUR LA GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ POUR LA PÉRIODE 2025-2030.....	27

22. AVENANT À LA CONVENTION DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2024 DANS LE CADRE DU PROJET DE RESTRUCTURATION / EXTENSION DE L'ÉCOLE HENRI WALLON.....	28
23. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC MARCHÉS FORAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2023	29
24. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC MARCHÉS FORAINS - AVENANT 3 : SUPPRESSION MARCHÉ FORAIN DU SAMEDI APRÈS-MIDI AUX VERNES - CRÉATION DE LA REDEVANCE ANIMATION - MENSUALISATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU DÉLÉGATAIRE.....	31
25. CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXERCICE DE LA POLICE SPÉCIALE DE LA PUBLICITÉ EN MATIÈRE D'ENSEIGNES AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON.....	33
26. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI (MMIE) ET LA VILLE DE GIVORS	35
27. APPROBATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS RELATIFS AUX ESPACES ASSOCIATIFS ET AUX SALLES MUNICIPALES	36
28. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE MUNICIPALE « GRAINES D'ÉVEIL »	37
29. RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE.....	37
30. RECONDUCTION DU DISPOSITIF DU CDG 69 DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE.....	38
31. INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT À LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE	40
32. MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS	42
33. EMPLOIS TEMPORAIRES	42

*La séance est ouverte à 19h00
Sous la présidence de M. Mohamed BOUDJELLABA, Maire de Givors.*

M. LE MAIRE. – Bonjour à toutes et tous. Je vous propose de démarrer le Conseil municipal. Je demande à l'administration de faire l'appel nominal des conseillers municipaux.

(Il est procédé à l'appel.)

35 conseillers sont en exercice

Étaient présents :

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Solange



FORNENGO ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Alipio VITORIO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Yamina KAHOUK ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Abdel YOUSFI (arrivé à 19h07).

Absents représentés :

Monsieur Jean-Pierre GUENON, procuration à Madame Dalila ALLALI

Madame Dounia MEFTAH, procuration à Madame Zafer DEMIRAL

Madame Nathalie BODARD, procuration à Monsieur Fabrice RIVA

Absents :

Madame Edwige MOIOLI (excusée)

Le quorum est atteint.

31 personnes présentes – 3 procurations

M. LE MAIRE. – Merci. Je rappelle que la séance est filmée. Nous avons le quorum et je vous propose d'ouvrir la séance.

Je propose de désigner comme secrétaire de séance Isabelle FERNANDES. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Très bien.

Madame FERNANDES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Juste avant de commencer le Conseil municipal, je voudrais vous dire, pour tous ceux qui nous regardent et qui n'ont pas été dans le centre-ville, que l'événement Givors en Lumières a déjà démarré depuis le 2 décembre pour la patinoire. Il y aura des festivités dès demain vendredi, samedi et dimanche.

Vendredi, il y aura des illuminations du grand sapin au rond-point des Fainéants et un défilé lumineux avec les enfants du périscolaire ; il y aura l'arrivée du père Noël du haut de l'Hôtel de ville. Vous allez voir, c'est assez extraordinaire. Il y aura un spectacle à 19h30 avec le spectacle « mécanisM », un spectacle de pyrotechnie.

Samedi à 19h15, il y aura le concert de la Philharmonie en partenariat avec le conservatoire municipal.

Et dimanche 8 décembre, il aura une grande batucada qui déambulera avec un feu d'artifice qui sera tiré à 19h30 du château Saint-Gérald. Je rappelle que l'ensemble des marchés forains sont maintenus même pendant la manifestation de Givors en Lumières.

Ensuite, au même moment, il y aura le festival de la Micro-folie avec un très beau programme, et par exemple, le docu-fiction au Megarama, *L'Histoire de Souleymane* le 12 décembre à 19h00 et la projection de l'opéra *Cendrillon* au théâtre de Givors le 13 décembre à 19h00.

Je vous propose qu'on déroule le Conseil.



Je vous propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est voté à l'unanimité.

Le PV du Conseil municipal du 26 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

N° 1

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LA EDUCATIVA EN SOUTIEN AUX SINISTRES ESPAGNOLS

M. LE MAIRE. – L'association EDUCATIVA, une vieille association givordine espagnole a sollicité la ville pour une aide financière à hauteur de 300 €, comme nous l'avons déjà fait notamment en faveur du Maroc suite au séisme, comme on l'a fait pour la Libye, pour la Turquie, pour l'Ukraine. On vous propose donc d'accorder une subvention de 300 € à l'association EDUCATIVA qui viendra notamment en aide aux sinistrés de Valence.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 2

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. LE MAIRE. – Décision modificative numéro 2, Monsieur JOUVE.

M. Robert JOUVE - Bonsoir à toutes et à tous.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est nécessaire de procéder à de nouveaux ajustements des prévisions initiales. Je rappelle qu'un premier ajustement avait été effectué dans le cadre de la décision modificative numéro 1 lors du Conseil municipal du 26 septembre dernier.

Des crédits supplémentaires sont nécessaires en fonctionnement et en investissement. Afin d'abonder le pack jeunesse à hauteur de 7 000 € du fait de sa pleine réussite et suite aux inondations, nous devons faire face à de nombreuses dépenses. Nous avons déclenché des opérations de nettoyage, de sécurisation et d'évacuations d'encombrants en faisant appel à des entreprises spécialisées. Les travaux de réparation sont en cours sur nos bâtiments et nos infrastructures et se poursuivront dans les prochains mois.

Le préjudice que nous avons subi est en cours de chiffrage et les démarches auprès de nos assureurs ont bien entendu été enclenchées dès le lendemain des inondations par nos services. Afin



de faire face à ces dépenses exceptionnelles, il est nécessaire d'augmenter les crédits de fonctionnement à hauteur de 205 323 €.

Afin d'aider les collectivités locales à faire face à l'inflation, l'État a mis en place un dispositif dit « filet de sécurité » en 2023. En octobre 2023, la Commune de Givors a demandé le versement d'un acompte pour un montant de 71 542 € correspondant à 50 % de la dotation estimée à 143 084 €.

Au vu des résultats du compte administratif 2023, la Commune s'est avérée non éligible au dispositif et a inscrit le remboursement de l'acompte au budget 2024 au chapitre 67. Or, dans un souci de qualité comptable, ce remboursement doit être imputé au chapitre 65.

Il est également décidé d'augmenter de 21 000 € l'enveloppe destinée au subventionnement des travaux d'amélioration énergétique et thermique du parc privé de logements. Initialement, il était prévu un budget de 15 000 €. Compte tenu du dépôt d'un dossier par la copropriété Cité Renée Peillon sise 22-26, rue Renée Peillon, une subvention de 36 000 € sera attribuée dans le cadre du dispositif nécessitant ainsi un ajustement du budget primitif de 21 000 €. Ces dépenses sont financées par la non-réalisation de l'acquisition des parcelles de la SNCF au niveau de la section d'investissement et au niveau de la section de fonctionnement par un disponible sur la ligne prévue dans les colonies d'été et d'hiver.

Je vous demande donc d'approuver la présente décision modificative au budget primitif de la Commune.

M. LE MAIRE. – Bien. Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA – Bonsoir à tous.

Nous voterons en faveur de cette décision modificative qui vise à dégager des fonds pour faire face aux dépenses nécessaires suite aux inondations du 17 octobre. Nous regrettons toutefois le caractère limité de cette décision modificative. Nous aurions souhaité qu'un effort beaucoup plus important soit consenti pour aider les Givordins sinistrés.

En effet, avec une enveloppe équivalente à celle qui est dégagée par cette décision modificative, il serait possible d'aider les foyers touchés par les inondations en remboursant les franchises d'assurance des sinistrés. Cette dépense qu'une collectivité locale peut prendre à sa charge comme le montre l'exemple du Pas-de-Calais suite aux inondations de l'hiver 2023-2024 nous paraît largement soutenable pour le budget de notre ville, quitte à retarder certains des programmes prévus par la majorité municipale qui n'apparaissent pas comme prioritaires aux Givordins. La solidarité dont les Givordins ont su faire preuve dans les circonstances catastrophiques qu'a connues notre commune doit maintenant se traduire sur le plan budgétaire et de manière bien plus significative pour aider des Givordins qui, pour nombre d'entre eux, peinent encore à obtenir le remboursement par les assurances des dégâts qu'ils ont subis.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Très bien.

Vu que vous abordez un peu les inondations, je vais en dire deux mots sans être sans être trop long parce qu'on aura l'occasion de ré-aborder la question des inondations au premier trimestre 2025.

Il est facile de dire « oui, il n'y a qu'à, il faut qu'on, il faudrait rajouter plus, donner plus aujourd'hui ».

Aujourd'hui, je rappelle que les premières estimations que nous avons pour les dégâts causés uniquement à la ville sont de l'ordre de 3 millions d'euros. On va se faire rembourser peut-être à



peine à 1 million d'euros. Ce sont des estimations. Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de dire que c'est 3 millions ou 3,5 millions mais c'est environ 3 millions. Il va falloir qu'on trouve 2 millions dans le budget 2025.

Alors j'aimerais bien aider tout le monde, j'aimerais bien comme vous le dites mais, au-delà du « il n'y a qu'à, il faut qu'on », je précise que je n'ai pas une photocopieuse à billets pour en donner aux sinistrés.

Alors je voudrais ici rappeler et saluer en tout cas l'engagement à la fois des élus, du personnel municipal, du personnel métropolitain et aussi de l'État et des villes qui nous ont aidés.

Je rappelle juste qu'on a eu une double inondation Mornantet/Garon et Gier. Et on a eu de la chance dans notre malheur de n'avoir ni mort ni blessé. Pourquoi ? Parce qu'on a pu lancer suffisamment à l'avance le PCS. Ça nous a permis d'éviter le mouvement de foule très important, tout cela en concertation. Je remercie bien évidemment les services de sécurité que je n'oublie pas, les pompiers.

Dans la soirée du 17 octobre, on a hébergé plus de 200 personnes. C'était la partie gestion de crise,

Ensuite, il y a le moment de la stupeur. Pendant cinq jours, on a remis en état la ville. Je dis bien la ville ; on a été voir pratiquement l'ensemble des sinistrés, que ça soit les élus, que ça soit moi, pour apporter un accompagnement à la fois psychologique et moral.

D'autres ont apporté de l'aide physique, ont transporté du matériel.

Je voudrais saluer à nouveau le personnel municipal. Dans la détresse des habitants, on a dit : « vous évacuez tout devant chez vous, puis les services municipaux viendront chercher vos encombrants ». C'est ce que nous avons fait une semaine durant. Ce n'est pas rien.

On a été voir aussi les commerces parce qu'il y a les habitants mais il y a l'ensemble des commerces, notamment des entreprises aussi qui sont dans la zone commerciale. Globalement, ils ont tous été vus et aujourd'hui, post-inondation, on a récupéré plus de 8 000 m³ d'encombrants et de déchets qu'il nous faut traiter. Rien que le traitement de ces déchets-là, ce n'est pas loin de 1 million d'euros.

Quand Monsieur BARNIER est venu, il a dit : « oui, l'État vous aidera pour enlever et traiter les encombrants » parce que l'État nous demande d'enlever les encombrants que nous avons ; nous avons deux tas de 8 000 m³ chez nous et 3 000 m³ notamment route de Rive-de-Gier qui est sur un terrain métropolitain.

Pour l'instant, la Ville de Givors a reçu zéro aide, en dehors des aides matérielles, humaines, de la part de la Métropole et des villes qui nous ont soutenus, qui nous ont accompagnés.

Il faudrait que je les cite mais j'ai peur d'en oublier quelques-unes : la ville de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Corbas, Saint-Fons, Loire-sur-Rhône, Grigny, Ternay, Chasse-sur-Rhône, Irigny, Chabanière et la COPAMO. Puis, il y a d'autres villes qui souhaitaient nous apporter leur aide. Je pense notamment à Mornant qui m'a dit : « si tu as des besoins, je peux t'aider et t'accompagner » mais au moment où il me l'a proposé, nous n'avions plus besoin de leur aide.

Tout ça pour vous dire que, depuis les inondations, les services sont concentrés à la reconstruction avec les élus et à la reconstruction de la commune, faire en sorte que les quartiers soient vivables.

Ensuite, il y a un système assurantiel pour les habitants malheureusement et c'est comme cela. Nous avons apporté toute l'aide que nous pouvons, ça veut dire que même aujourd'hui, dans le cadre du CCAS, nous les accompagnons, en tout cas ceux qui ne peuvent pas être relogés chez eux, en raison des travaux qui doivent durer, peut-être six mois, un an, je sais qu'il y a des familles où les



premiers artisans estimaient qu'il y a un an de travaux. Aujourd'hui, on a à peu près douze familles accompagnées par le CCAS et par Madame LAOUADI notamment sur les questions du logement pour reloger de façon temporaire et précaire les familles sinistrées.

Voilà tout l'accompagnement et toute l'aide qu'on peut apporter et qu'on a apporté.

Alors aujourd'hui, sur la question des franchises, chaque situation est particulière. Donc, on ne peut pas venir aujourd'hui au Conseil municipal en responsabilité et sans démagogie dire : « il faut payer les franchises de nos concitoyens sinistrés ».

Je rappelle qu'ensuite, la ville a subi le 25 novembre la tempête Bert aussi qui a fait des dégâts. Des arbres sont tombés au Parc des Sports avec d'énormes dégâts qui s'ajoutent à ceux des inondations.

Donc, je voulais juste ici rappeler tout ce qu'on a fait et tout l'investissement et les moyens que nous avons mis et que nous continuons à mettre, notamment suite aux inondations.

Maintenant, il nous faut traiter les déchets pour enlever les derniers stigmates de ces inondations parce que ça va durer longtemps et parce que derrière, il faut que les services de l'État et la Métropole puissent venir nous accompagner dans le paiement, dans le traitement de ces déchets, ce qui va coûter très cher.

J'espère que cela coûtera le moins cher possible à notre collectivité mais sachez qu'on va avoir un budget 2025 très compliqué à faire parce que nous avons d'énormes dépenses liées notamment entre autres à l'inondation et à la remise en état de nos équipements. Je pense au Parc des Sports que ça soit Anquetil, que ça soit d'autres espaces. Donc, il est très important de bien avoir ça en tête que de lancer comme ça un peu à la cantonade en disant : « il faut payer les franchises pour nos concitoyens ».

Encore une fois, j'aurais aimé mais malheureusement, il y a un principe de vérité, de réalité et de transparence avec l'ensemble des Givordins. Ce n'est pas possible et d'autant plus parce que, je le disais, chaque cas est particulier avec son propre assureur.

Il y a différents types d'assureurs et d'assurances. Certains assureurs ont pris en compte les encombrants qu'ils ont traités ; il y en a d'autres qui ne traitaient pas ; il y en a d'autres qui ont des rendez-vous, qui ne peuvent même pas déplacer leurs encombrants parce que les experts sont passés mais on leur a dit qu'ils doivent repasser et je sais qu'il y en a pour certains qui doivent repasser pour la mi-décembre. Il y en a d'autres, ça se passe uniquement au téléphone en disant « vous débarrassez tout et de toute façon, on vous remboursera au prorata de vos factures » d'autres sans facture. C'est pour ça que je dis que chaque situation est particulière.

Voilà, j'ai fait un tour d'horizon. On va réaliser un Givordin hors-série spécial inondations pour que l'on puisse partager en tout cas ensemble, avec l'ensemble des Givordins, ce moment exceptionnel que nous avons tous vécu sur la ville. Il sera dans le magazine du mois d'avril parce que le 17 avril, nous ferons une réunion avec l'ensemble des sinistrés de la Ville, six mois après, pour pouvoir nous reconstruire collectivement. Et il y aura dans le magazine Le Givordin un hors-série qui sera distribué à l'ensemble des Givordins concernant les inondations.

Voilà ce que je voulais vous dire parce que vous avez abordé cette question des inondations et je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2025

M. LE MAIRE. – Monsieur JOUVE, vous gardez la main, avec l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour l'année 2025. C'est une délibération que nous prenons chaque année.

M. Robert JOUVE. – Merci.

Avant le vote du budget primitif 2025, la Commune peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement afin de gérer au mieux les affaires courantes et réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services.

Conformément à la réglementation sur autorisation du Conseil municipal, il est possible d'ouvrir les crédits d'investissement pour 2025 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2024 et aux tiers concernant les crédits de paiement dans le cadre des AP/CP.

Vous retrouverez dans la délibération qui vous est présentée les différents chapitres et autorisations de programmes pour lesquels nous vous proposons l'ouverture anticipée de crédits et d'engager les dépenses d'investissement suivantes :

- pour les chapitres 20 : immobilisations incorporelles ;
- 21 : immobilisations corporelles ;
- 204 : subventions d'équipement versées ;
- 23 : immobilisations cours

Pour un total de 1 182 651,25 €.

Dans le cadre des AP/CP, cela concerne la restructuration du centre commercial et de service des Vernes, la rénovation des vitraux de l'église Saint-Nicolas, la restructuration partielle du Centre nautique, la restructuration de l'école Henri Wallon, la réhabilitation bâtiment 2, rue Eugène Pottier, pour un total de 1 542 165 €.

Je vous propose de constater et de dire que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget précédent est de 1 182 651,25 € et d'autoriser le représentant de la Commune à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaire, d'autoriser le représentant de la Commune à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux AP/CP et de dire que les crédits correspondant aux dépenses engagées liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2025.

M. LE MAIRE. – Très bien, merci.

Une prise de parole. Allez-y.

M. Abdel YOUSFI. – Cela n'a rien à voir avec la délibération.

M. LE MAIRE. – Si cela n'a rien à voir, pas besoin de prendre la parole.

M. Abdel YOUSFI. – Je veux prendre quand même la parole parce que c'est un sujet important depuis le début.

M. LE MAIRE. – Attendez, Monsieur YOUSFI. Bonjour. Déjà, nous allons reprendre calmement, posément les choses. Si cela n'a rien à voir avec la délibération, Monsieur YOUSFI, je veux juste que nous respectons aussi le Conseil municipal. Soit vous me dites au préalable, vous m'écrivez, vous souhaitez traiter d'un sujet et en tant que président du Conseil municipal, je mets à l'ordre du jour la discussion, soit cela a trait avec la délibération et vous parlez de la délibération. C'est ça le sujet. C'est comme ça que les choses se passent.

M. Abdel YOUSFI. – Nous ne pouvons pas parler de la délibération, Monsieur, tout simplement parce que nous n'avons pas de connexion WiFi, et ce depuis des mois. Nous ne pouvons pas suivre le Conseil municipal, l'ensemble d'ici, à la connexion WiFi, nous n'avons pas. Nous sommes là présents et nous n'avons pas de connexion WiFi. Pour la bonne tenue du Conseil municipal, nous vous demandons de faire en sorte que nous ayons du WiFi.

M. LE MAIRE. – Attendez, c'est là-dessus. Ne vous emportez pas si c'est un problème technique.

M. Abdel YOUSFI. – Je ne m'emporte pas, Monsieur BOUDJELLABA.

M. LE MAIRE. – J'ai l'impression que vous vous emportez.

M. Abdel YOUSFI. – Ne travestissez pas mes paroles.

M. LE MAIRE. – Nous allons respirer un bon coup. Nous allons continuer tous collectivement. S'il y a des problèmes de WiFi, nous allons régler cela. Il y a un technicien de la Ville qui est là.

M. Abdel YOUSFI. – Ce n'est pas la première fois.

M. LE MAIRE. – Que ce ne soit pas la première fois, je l'entends, mais des problèmes, il y en a, écoutez, nous n'avons pas de chauffage en Mairie depuis le début de la semaine.

M. Abdel YOUSFI. – Cela n'a rien à voir avec le chauffage.

M. LE MAIRE. – Ne voyez pas le complot de partout. Juste vous dire s'il n'y a pas de WiFi, je demande à l'administration d'intervenir.

Nous allons vous régler cela, il arrive, c'est tout. Si ce n'est que cela, n'en faites pas une montagne non plus.

Hors micro

M. LE MAIRE. – Si, vu la façon dont vous avez abordé les choses. Je comprends que cela puisse vous embêter, ce n'est pas normal que vous n'ayez pas le WiFi, j'en suis le premier à le regretter, je dis juste qu'il y a des manières de faire. Nous appelons le technicien, il va vous réparer cela et j'espère que vous allez pouvoir accéder au WiFi et je le souhaite. S'il y en a d'autres qui n'ont pas le WiFi, qu'ils se signalent et puis comme ça, nos techniciens feront le tour des ordinateurs. Nous pouvons faire les choses tranquillement et posément.

Hors micro

M. LE MAIRE. – Malheureusement, vous n'y avez pas été tranquillement et posément, je vous assure Monsieur. Ce n'est pas une vue de l'esprit de ma part. La première réaction de mes collègues a été cela.

Ensuite, qui voulait prendre la parole ? Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – C'était juste pour rebondir. Nous vous avons trouvé un petit peu énervé quand même. Nous sommes fatigués, c'est la fin de la journée, nous avons un Conseil à gérer. Le WiFi fonctionne, c'est Wifi-Conseil. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Y a-t-il des questions au sujet de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement ? S'il n'y en a pas le temps qu'on règle les problèmes techniques de Monsieur YOUSFI, nous continuons le Conseil municipal.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Très bien.

Monsieur YOUSFI, cela marche ?

Hors micro

M. LE MAIRE. – Bravo à l'administration. Il faut juste prendre la bonne adresse, c'est cela ? Il y a un deuxième problème au fond, apparemment, Monsieur GRIMM. En plus, vous avez droit au directeur



général des services pour vous réparer votre ordinateur. Vous avez le plus haut sommet de l'administration. Il mérite son grade.

Je précise le résultat du vote pour la délibération d'ouverture anticipée. C'est voté à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 4

SUBVENTION COMMUNALE POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE LA COPROPRIÉTÉ RENÉE PEILLON

M. LE MAIRE. – Subvention communale pour la réhabilitation thermique de la copropriété Renée Peillon. À ce titre-là, je vais demander à Monsieur SEMARI de quitter la salle parce qu'il est pleinement concerné par la subvention que nous allons accorder à la copropriété Renée Peillon. C'est Madame LAOUADI qui va être rapporteuse de cette délibération.

Mme Nabiha LAOUADI. – Bonsoir.

Effectivement, Monsieur le Maire, depuis le début du mandat, nous accompagnons les copropriétaires de logements collectifs privés. Dans ce cadre-là, l'année dernière, en 2023, nous avons mis en place un nouveau dispositif d'aide financière aux copropriétaires.

Aujourd'hui, nous avons été sollicités par la copropriété située au 22 et 24 et 26 rue Renée Peillon. La copropriété a fait une demande de subvention à l'ALEC. L'ALEC a accompagné la copropriété. Ce soir, je vais vous expliquer un petit peu les travaux votés en assemblée générale de la copropriété pour pouvoir accompagner les copropriétaires qui étaient dans une copropriété pas très bien isolée et pas très bien notée.

Les travaux qui vont être mis en place, c'est de l'isolation thermique par l'extérieur, réfection des toitures, réfection d'étanchéité des avancées des halls d'entrée, isolation des planchers bas, mise en place d'une ventilation mécanique, la mise en place de robinets thermostatiques, remplacement des portes d'allées et interphonie, remplacement des structures métalliques loggia, réfection des cages d'escalier, l'amélioration de la chaufferie, remplacement des garde-corps, accès halle d'entrée.

Le budget pour cette réhabilitation est de 1,3 million d'euros. La copropriété bénéficie d'une subvention de l'ANAH qui est de 629 000 €, qui représente à peu près la moitié des travaux. Vous avez la subvention collective Eco Renov pour un montant de 240 000 €. Il y a aussi la Métropole qui intervient à hauteur à peu près de 50 000 € et la Ville d'aujourd'hui qui accompagnera la copropriété à hauteur de 36 000 €. Il y aura un reste à charge pour l'ensemble des copropriétaires de 352 000 €.

Chers collègues, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération d'accompagnement aux habitants de cette copropriété.

M. LE MAIRE. – Merci.

Une demande de prise de parole de Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – Ce serait une question pour un éclaircissement parce que je vois que c'est marqué 22-26.

M. LE MAIRE. – Du 22 au 26.

M. Abdel YOUSFI. – 22 au 26. Le 24 est inclus ?

M. LE MAIRE. – Il y a trois bâtiments.

M. Abdel YOUSFI. – D'accord. Merci, c'est tout pour un éclaircissement.

M. LE MAIRE. – Appuyez sur le bouton, Monsieur HAOUES.

M. Hocine HAOUES. – Cela représente combien de propriétaires ?

M. LE MAIRE. – 60 logements.

M. Hocine HAOUES. – D'accord. Merci.

M. LE MAIRE. – Très bien.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Nous pouvons demander à Monsieur SEMARI de revenir.

Monsieur SEMARI, nous avons voté la réhabilitation de votre copropriété. Vous pourriez le dire à vos voisins.

Hors micro

M. LE MAIRE. – Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit, étant donné que vous êtes concerné, que nous venons de voter à l'unanimité à la réhabilitation de la copropriété Renée Peillon. Vous êtes un des copropriétaires.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 5

CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIDAIRE POUR L'HABITAT (SOLIHA) ET L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA MÉTROPOLE DE LYON (ALEC LYON) POUR FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT POUR LES MÉNAGES

M. LE MAIRE. – Madame LAOUADI, vous allez garder la main avec la convention avec les associations Solidaires pour l'habitat SOLIHA, et Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon, ALEC Lyon, pour faciliter la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages.

Mme Nabiha LAOUADI. – Cette délibération reprend un peu ce que nous venons de nous dire. Nous avons aussi mis en place cette convention avec SOLIHA et l'ALEC pour accompagner les ménages habitant des logements qui sont des passoires énergétiques. À titre indicatif, SOLIHA a une permanence pour les habitants qui nous écoutent. Tous les vendredis de chaque mois, vous pouvez être reçus par SOLIHA qui vous accompagnera comme dans la copropriété Renée Peillon. Si vous avez des projets, n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux pour qu'ils puissent vous accompagner et vous guider à obtenir des aides à la rénovation énergétique.

Pour l'effet de cette convention avec l'ALEC et SOLIHA, c'est qu'aujourd'hui, nous avons de plus en plus de délivrances de permis ou de déclarations préalables de travaux. Cette année, cela représente 70 familles givordines qui ont pu bénéficier de travaux d'isolation, de pose de panneaux photovoltaïques aussi. Nous accompagnons et nous continuerons d'accompagner par le biais de cette convention.

C'est une convention qui sera renouvelée pour une année. Le montant n'a pas changé, il restera le même pour l'année 2025 et c'est un montant de 11 300 €. Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 6

ADHÉSION AU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL MÉTROPOLITAIN DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PIGMLHI)

M. LE MAIRE. – Madame LAOUADI, vous allez garder la main toujours. C'est votre Conseil, je crois. Adhésion au Programme d'intérêt général métropolitain de lutte contre l'habitat indigne.

Mme Nabiha LAOUADI. – La Ville est engagée avec la Métropole de Lyon pour lutter contre le logement indigne à Givors. Du coup, il y a des cofinancements. La Métropole et la Ville y participent.

L'objectif de cette convention est d'accompagner les ménages qui sont dans des logements indignes ou quand il y a des signalements d'habitants où le logement n'est pas très bien entretenu par le propriétaire, où les travaux de rénovation énergétique ne sont pas faits, où les logements sont insalubres. Nous accompagnons les habitants et cela se traduit par ce dispositif qui a changé de nom depuis 2024, qui s'appelle le Programme d'intérêt général métropolitain de lutte contre l'habitat indigne.

Nous participons à cette convention et cela représente un coût de 160 € par dossier, 1 600 € par dossier quand c'est du collectif. Sachez aussi, Givordins, si vous vivez dans un bâtiment ou dans un logement qui n'est pas digne, vous pouvez faire appel aux services de la Ville. Nous avons un service dédié à cela et nous avons un agent qui fait grandement bien son travail et qui accompagne du mieux qu'elle peut. Et cela peut, à titre informatif, ouvrir aussi des aides pour les propriétaires. Nous pouvons aussi les accompagner dans ce cadre-là.

Je vous demanderai de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 7

CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLITAIN DE LYON POUR LE FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF OPAH-RU DANS LE CENTRE-VILLE

M. LE MAIRE. – Toujours vous, Madame LAOUADI avec la convention avec la Métropole de Lyon pour le financement d'une étude préopérationnelle à la mise en œuvre d'un dispositif OPAH-RU dans le centre-ville.

Mme Nabiha LAOUADI. – Avec la Métropole de Lyon et la Commune de Givors, nous sommes très conscients de l'état des bâtiments au niveau du centre-ville de Givors.

Cette convention va nous permettre de pouvoir poser un diagnostic sur des bâtiments qui ne sont pas en super-état ou qui présentent des risques à court, voire à moyen terme. L'objectif de cette convention est de mettre en place une étude qui va identifier et localiser les bâtiments qui ne sont pas en très bon état. L'objectif est de pouvoir engager une opération de réhabilitation sur le centre-ville.

Il y a une participation de l'ANAH qui est à 50 % de la convention, 30% pour la Métropole et un reste à charge pour la Ville de 20 %, à savoir 30 400 € pour cette année et pour cette convention.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Je vous ai donné la parole, Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – Pourrions-nous avoir le détail des rues concernées par ces mesures, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE. – Le périmètre ?

Mme Nabiha LAOUADI. – C'est le centre-ville, l'avenue Général Leclerc, c'est tout le QPV du centre-ville de Givors. Les Tours aussi.

M. LE MAIRE. – Nous ne l'avons pas mis en annexe ?

Mme Nabiha LAOUADI. – Non, nous ne l'avons pas mis en annexe.

M. LE MAIRE. – Nous vous le faisons parvenir, mais c'est plutôt centre-ville et c'est le QPV.

M. Abdel YOUSFI. – D'accord, merci bien.

Hors micro

M. LE MAIRE. – Nous vous enverrons le périmètre exact.

Appuyez sur le bouton, Monsieur SEMARI.

M. Ali SEMARI. – Est-ce qu'en Mairie, il y a une liste des rues et des quartiers concernés ?

M. LE MAIRE. – C'est exactement la même question. Nous avons dit que nous allons vous envoyer le périmètre concerné par l'OPAH-RU.

Mme Nabiha LAOUADI. – Après, si je peux donner un peu plus de précision, nous ne pourrions pas aller réhabiliter tout le centre-ville et tous les bâtiments, si c'est cela votre question. C'est plutôt de distinguer les bâtiments qui sont en risque ou en très mauvais état et de pouvoir accompagner les propriétaires, mais nous n'allons pas pouvoir intervenir sur l'ensemble du centre-ville.

M. LE MAIRE. – Pour compléter le propos de Madame LAOUADI, cette étude va nous permettre d'avoir un diagnostic très fin de la situation du bâti en centre-ville, dont nous savons qu'il y a des propriétaires pauvres, avec du bâti très ancien qui, aujourd'hui, mériterait d'être réhabilité. Déjà, c'est plutôt une pré-étude opérationnelle qui va permettre d'aller très finement dans les logements, d'aller voir les bâtiments et la qualité des bâtiments pour nous dire demain où l'intervention publique sera la plus efficiente possible et pour améliorer notamment ces bâtis-là. Est-ce qu'il y a besoin de démolir ou pas de démolir ? Est-ce qu'il y a besoin d'accompagner les propriétaires pour réhabiliter ou pas ? De quelle manière ? C'est ce que va donner le diagnostic préopératoire de façon beaucoup plus fine sur ce périmètre qui est le centre-ville de Givors et le vieux bourg de Givors.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 8

EXÉCUTION DES TRAVAUX D'OFFICE – 24 RUE DU BOURG

M. LE MAIRE. – Exécution de travaux d'office au 24 rue du Bourg. Monsieur JOUVE.

M. Robert JOUVE. – En 2023, suite à un signalement, une procédure pour insalubrité a été lancée concernant un logement situé 24 rue du Bourg à Givors.

Par arrêté en 2024, la Préfecture a prescrit des mesures de désencombrement du logement en application du Code de la santé publique. Le propriétaire disposait d'un délai de 30 jours pour exécuter l'arrêt. À défaut, il appartenait à la Commune d'exécuter d'office les travaux aux frais du propriétaire défaillant. Les travaux n'ayant pas été réalisés par le propriétaire, la Commune a procédé au désencombrement du logement du 13 au 16 mai 2024, soit quatre journées complètes. L'intervention a nécessité la présence de six agents pour un coût de 5 915,78 € et a nécessité des



frais pour le traitement des déchets pour un montant de 912,35 €, soit un coût total pour la Ville de 6 818,13 €.

Afin de pouvoir procéder au recouvrement de la créance auprès du propriétaire, nous devons en arrêter le tarif. C'est pour cela que nous nous demandons au Conseil municipal aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir cette somme et à effectuer toutes démarches et signer tout document y afférent.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci, Monsieur JOUVE.

J'ai beaucoup de prises de parole. En un, c'est Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – Nous savons pourquoi il n'a pas fait les travaux le monsieur ?

M. LE MAIRE. – Il a le syndrome de Diogène. Il est malade. Il stocke et il ne jette rien. Il stocke tout dans son appartement et là-dessus, l'ARS nous a enjoint à faire évacuer cet appartement-là.

Peut-être qu'il y a d'autres questions, comme cela je répondrai à toutes les questions.

M. LE MAIRE. – Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – C'était aussi une des premières questions que je vais vous poser parce que quand nous lisons l'arrêté du Préfet et que nous voyons l'étendue des dégâts, si nous pouvons dire cela comme ça, c'est quand même effarant de voir dans quelles conditions ce monsieur vit.

Je trouve qu'avec la Ville de Givors, nous aurions pu solliciter des associations pour l'aider, lui apporter une aide psychologique. Il y a 900 € d'encombrants et nous nous retrouvons avec une facture à lui demander de 6 800 €. Je ne peux pas voter une délibération comme cela, même si je comprends qu'il y a urgence puisque l'ARS et le Préfet s'en sont occupés. Où est la solidarité ? Nous ne pouvons pas laisser quelqu'un comme ça et en plus lui réclamer de l'argent. Je n'adhère pas à cela, ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE. – Mais c'est le propriétaire. Attendez, je vais vous répondre. Je vais essayer de vous répondre très clairement.

La Préfète et l'ARS a enjoint la ville, l'a obligée à évacuer les déchets, les encombrants qu'il y a dans le domicile parce qu'il y avait un risque à la fois sanitaire, un risque d'explosion, si mes souvenirs sont bons, c'est, je crois, 30 bouteilles de gaz et tout cela dans le centre-ville. Cette personne est une personne âgée qui a une maladie, qu'il faut accompagner. Aujourd'hui, cette personne a une curatelle. Il est usufruitier de la maison. Nous avons l'obligation de le faire. Nous avons la possibilité de faire appel à une entreprise extérieure où le devis était entre 25 000 € et 30 000 €. Nous l'avons fait faire en régie Ville.

Je voudrais saluer aussi la brigade propreté qui a fait ce travail, avec le service voirie aussi qui a pu intervenir. Nous avons réduit au maximum le coût.

Aujourd'hui, les propriétaires ont des revenus, c'est tout à fait normal que la Ville, pour pouvoir recouvrer cette créance, demande combien cela coûte. Sinon, nous intervenons chez tout le monde. Vous voyez ? Et comprenez que nous ne pouvons pas aller intervenir comme cela. Là, c'est parce que nous avons été enjoins par la Préfecture et l'ARS de faire. J'avais l'obligation de le faire. Pour le coup, nous avons limité le coût pour le contribuable au maximum parce que c'était 30 000 € au départ. Là aujourd'hui, la somme est exactement de 6 818,13 €. Nous avons limité parce que nous l'avons fait en régie.

Nos agents n'y ont pas été de gaieté de cœur parce qu'il fallait voir sur le plan hygiène, c'était vraiment très compliqué. Malheureusement, je pense que cette personne a besoin de soins, mais elle est accompagnée, elle est suivie, elle a une curatelle. Et ce n'est pas quelqu'un qui est isolé quelque part que nous avons découvert comme cela, où les services m'ont dit : « tiens, il y a une personne », c'est vraiment par le biais des services de l'État et nos propres services en disant :



« Cette personne a besoin d'être accompagnée ». Nous n'avons pas les choses comme cela. Je veux bien que nous inversions la charge, Monsieur RIVA. Je ne suis pas là à faire payer.

Il y avait une prise de parole, Monsieur HAOUES.

M. Hocine HAOUES. – Vous allez penser que j'en ai après l'ARS, mais quand même, c'est tout à fait normal que quelqu'un règle la facture. Sauf que quand nous avons des patients, parce que pour moi, c'est un patient qui relève de la psychiatrie, quand nous voyons ce qu'on fait à la psychiatrie et à d'autres domaines, ce n'est pas normal que la Ville se retrouve « à gérer » puisque là, nous n'en avons qu'un de connu, mais il y en a d'autres.

M. LE MAIRE. – Inconnu puisque les autres vont arriver très certainement.

M. Hocine HAOUES. – C'est un citoyen qui était sous curatelle ou peut-être sous tutelle.

M. LE MAIRE. – Il cumulait.

M. Hocine HAOUES. – Je veux bien, tout va bien dans le meilleur des mondes, sauf que les tutelles, si c'est juste une tutelle administrative et que personne ne s'inquiète et encore nous sommes à Givors, je sais qu'il y a le service de soins à domicile, il y a le portage de repas à domicile, nos citoyens ne sont pas abandonnés. Je veux dire si c'est dans une Ville de Givors, nous arrivons à passer à côté, je me demande sur les villes où il n'y a plus du tout de structure, mais je ne trouve pas normal que si c'est un patient qui est sous curatelle, sous tutelle, encore dans un immeuble, on arrive toujours à plus ou moins savoir si c'est un habitat un peu isolé, même en centre-ville, il y en a plein qui passent à l'as.

Je trouve aberrant que l'ARS nous dise, il faut, parce que c'est un danger pour lui et puis un danger pour les autres, sauf qu'il n'y a rien qui n'est fait ni de l'ARS ni de personne.

M. LE MAIRE. – Si, nous sommes obligés. Ma première réaction était à peu près la même que la vôtre, c'est de dire : « Ce n'est pas normal. Pourquoi ce serait à la Ville de le faire, pourquoi cette injonction de l'État à l'encontre de la collectivité ? » mais c'est comme cela. Nous l'avons fait, nous avons essayé aussi de faire en sorte que cela coûte le moins cher possible pour notamment cette famille parce que je rappelle, le monsieur, je posais la question, mais j'avais un doute, mais je crois qu'il n'est pas loin de 80 ans, peut-être qu'il serait mieux dans une maison de retraite, accompagné dans un EHPAD.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Nous vous faisons voter cette délibération parce que nous sommes intervenus sur injonction de la Préfecture et que nous avons essayé de faire au mieux à la fois pour les dépenses de la Commune puisque ce n'est pas dit que nous puissions nous faire rembourser aussi, aujourd'hui, nous allons juste avec la délibération émettre un titre et puis à la fois que cela coûte le moins cher possible, notamment à ce monsieur qui a ce syndrome de Diogène.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Très bien, merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 9

DON DE PIÈGES POUR LUTTER CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

M. LE MAIRE. – Don de pièges pour lutter contre les frelons asiatiques. Monsieur MATHEY.

M. Cyril MATHEY. – Bonsoir à tous. Nous passons vraiment du coq à l'âne, je suis désolé.

Le frelon asiatique est apparu en France en 2004 et en région Auvergne-Rhône-Alpes en 2011. C'est une espèce envahissante reconnue comme telle par la Communauté Européenne et il est classé catégorie 2. Cet insecte représente ainsi un risque pour la sécurité publique et pour l'environnement.



Il s'agit d'un redoutable prédateur des abeilles, dont il est devenu l'une des causes majeures de surmortalité. Chaque année, le nombre de nids croît. La population de frelons asiatiques a augmenté en France de manière exponentielle. Près de 8 000 nids ont été découverts en 2023 et plus de 10 000 sont attendus en 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans ce contexte, afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, la Ville de Givors souhaite distribuer des pièges aux habitants. Cette action souhaitée par la municipalité prend également tout son sens au regard de la récente labellisation de la Ville au label APICité pour sa démarche reconnue en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages et plus largement de la biodiversité en milieu urbain.

Le choix du piège s'est porté sur un modèle type Ornetin qui est réputé pour être facile d'utilisation, réutilisable et surtout sélectif. Une notice explicative sera fournie lors de la distribution incluant des indications pour préparer l'appât, des explications pour son positionnement, un descriptif pour reconnaître les frelons. Le piège sera donné lors de permanences sur présentation d'un justificatif de domicile et un certificat d'engagement.

Les actions de piégeage doivent se mettre en place au printemps pour contrôler la population de frelons asiatiques, c'est-à-dire de mars à mai 2025. En effet, durant cette période, la plupart des fondatrices, les reines des frelons asiatiques sortent de leur hibernation et cherchent des endroits pour établir de nouveaux nids. Il est donc essentiel de capturer les reines avant qu'elles ne commencent à construire leurs nids et à pondre. Un budget de 600 € sera alloué à l'opération sur l'exercice 2024 pour une distribution en février 2025. Le projet sera mené par la chargée de mission transition écologique.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Juste rappeler que dans le cadre du label APICité, nous avons eu une abeille. Cela veut dire qu'on nous reconnaît comme étant Ville amie des abeilles et j'en suis honoré, mais honoré au nom de vous tous. En tout cas, j'ai été prendre la plaque lors du congrès des maires. Et l'ambition est d'avoir le label APICité 2 abeilles, mais c'est beaucoup de travail et d'aller jusqu'à 3. En tout cas, c'est l'objectif vers lequel nous allons essayer de tendre avec les services, mais aussi avec les habitants et avec nous tous ensemble. Je pense que nous pouvons y arriver. Nous sommes aussi Ville active et sportive 3 lauriers. Il y a des efforts qui sont faits et pour le label APICité, c'était notre première abeille. Je tenais à nous féliciter tous collectivement et de continuer nos efforts, notamment comme Ville amie des abeilles, nous allons essayer de lutter efficacement contre le frelon asiatique.

Il y a des prises de parole. Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – C'était une question pratique, Monsieur MATHEY. Lorsque les Givordins voient un nid de frelons, y a-t-il des services qui s'en occupent ? Avons-nous un numéro ? Y a-t-il des associations qui s'occupent de les éradiquer ? Je sais que dans certaines villes, ils ont une espèce de carabine qui jette des boules empoisonnées dans les nids. Ils font cela au printemps. Avons-nous ce système-là ? Pouvons-nous le mettre en place ? Parce qu'en fait le piège, c'est bien, mais si nous n'éradiquons pas le nid directement.

M. LE MAIRE. – Nous éradiquons. Il y a une deuxième intervention si c'était cela votre question, comme ça on les regroupe.

Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – Ma première intervention était la même et la deuxième était, le frelon asiatique est un fléau. Concernant le budget, 600 €, est-ce qu'il n'est pas assez doté ?

M. LE MAIRE. – C'est un démarrage. C'est un début, c'est une première. Je ne sais pas si vous avez remarqué depuis le début du mandat, nous essayons aussi par ces petites actions auprès des habitants, auprès de nos concitoyens comme pour le don d'arbres, de sensibiliser et de voir si cela



marche bien puisque c'est un petit dispositif. 600 €, vous pensez bien que ce n'est pas non plus la grosse machine, il y a un mélange à faire de produits. C'est plutôt un petit appareillage qui vient attirer le frelon dans un piège et le frelon ne peut pas ressortir.

Je vais vous donner l'exemple, rue de la Fraternité. Il y avait un gros nid de frelons. Il a été traité par les services, soit quand ce sont des arbres d'alignement par les services de la Métropole, soit si c'est dans des arbres qui appartiennent à la Ville par nos services. Je sais que cela fait beaucoup parler sur les réseaux sociaux, en disant : « Regardez, il y a un gros nid, on ne le traite pas ». Il est traité, mais il n'est pas enlevé. Ce que nous disent les spécialistes, c'est qu'une fois qu'il est traité, le frelon ne revient pas dans le nid de l'année précédente. Une fois qu'il est traité, il ne revient jamais sur le nid. Il n'est pas enlevé, il est traité par les services, de quelle manière, je ne sais pas si c'est par débit avec un produit, mais en tout cas, il est traité et les frelons vont ailleurs et ensuite, il faut traiter. Il faut que tous collectivement, nous traitions pour faire en sorte qu'il ne soit plus nuisible sur le territoire communal.

J'ai apporté toutes les réponses.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 10

CONVENTIONS AVEC LE GROUPE SOLSTYCE POUR L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITS DES GROUPES SCOLAIRES ROMAIN ROLLAND, JACQUES DUCLOS ET LOUISE MICHEL

M. LE MAIRE. – Convention avec le groupe SOLSTYCE pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toits des groupes scolaires Romain Rolland, Jacques Duclos et Louise Michel. Monsieur ALLIGANT.

M. Benjamin ALLIGANT. – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Dans le cadre de nos actions en faveur de la transition écologique, la Commune de Givors souhaite soutenir les initiatives portées par des acteurs qui s'engagent dans la promotion des solutions vertes et de production d'énergie. Comme nous avons pu le faire précédemment par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits du centre technique municipal et du centre nautique, nous vous proposons aujourd'hui l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des groupes scolaires Jacques Duclos, Romain Rolland et Louise Michel.

Par délibération n° 17 en date du 31 mars 2023, le Conseil municipal a inscrit ces groupes scolaires au projet d'AMI, Appel à manifestation d'intérêt, du SIGERLy et nous avons délégué la coordination. En effet, le SIGERLy en lien avec nos services a recensé et identifié depuis 2022 le patrimoine communal relevant de son périmètre susceptible de soutenir un tel projet.

Des études d'opportunité photovoltaïques ont notamment été menées sur les groupes scolaires Jacques Duclos, Romain Rolland et Louise Michel.

Le SIGERLy porte un projet de promotion des énergies renouvelables et de leur développement en mettant en place un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de centrales photovoltaïques sur le patrimoine communal.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé du 15 juin 2023 au 1^{er} septembre 2023, après audition de deux candidats, le groupe SOLSTYCE a été désigné lauréat. Il est proposé de conclure avec le groupe SOLSTYCE une convention d'occupation du domaine public en vue de l'installation, l'exploitation et la maintenance de centrales photovoltaïques sur les toits des écoles précitées.



Cette occupation générera au bénéfice de la Commune une redevance annuelle d'environ 2 086 € pour le groupe scolaire Louise Michel, 771 € pour le groupe scolaire Jacques Duclos et 2 125 € pour le groupe scolaire Romain Rolland.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions relatives au déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toits des groupes scolaires Romain Rolland, Jacques Duclos et Louise Michel avec le groupe SOLSTYCE telles que ci-annexées, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document afférent et de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Monsieur HAQUES pour une prise de parole.

M. Hocine HAQUES – Nous voterons pour cette délibération. Personne ne peut être contre l'énergie renouvelable et propre. La question était : les panneaux sont-ils fabriqués en Europe, en France ? Ils viennent de Chine ?

M. LE MAIRE. – Tout vient de Chine, de vous à moi.

M. Hocine HAQUES – Il y a encore quelques boîtes allemandes.

Prises de parole en même temps

M. LE MAIRE. – Nous avons encore une entreprise qui est à Bourgoin-Jallieu.

Hors micro

M. LE MAIRE. – Voilà pour la réponse qui peut vous être faite.

Je veux ajouter que nous avons plusieurs approches. Vous voyez, avec les écoles, c'est dans le cadre d'un partenariat, d'une convention que nous avons avec le SGERLY qui a pu regarder, et étudier. Là, nous allons mettre en fermage d'une certaine manière, si nous pouvons appeler cela comme ça, nous allons recevoir une rente annuelle pendant une vingtaine d'années.,

Ailleurs, nous avons fait un investissement notamment pour le centre nautique et le CTM. C'est pour redire aussi toute la démarche de la majorité municipale, en tout cas de la Ville de Givors aussi sur le plan photovoltaïque ou de rattraper un peu notre retard. Je ne sais pas s'il faut rattraper, mais en tout cas de se lancer dans cette nouvelle énergie verte très fortement avec les moyens dont nous disposons. Je veux dire que le CTM et la piscine, c'est 120 000 € d'investissement pour la Ville. Cette fois-ci, ce n'est pas la Ville qui fait les investissements, mais ce sera bien la société SOLSTYCE.

Pour ce qui est la piscine et le CTM, nous avons déjà produit 65 KWh et nous avons aussi 30 tonnes d'émissions de CO2 en moins.

J'ajoute Le projet pour lequel nous avons donné notre accord d'une ferme photovoltaïque de la part d'EDF Renouvelable sur Bans, une partie sur Bans et puis une grosse partie sur Loire-sur-Rhone, sur l'île Pavy, qui va représenter un parc photovoltaïque de 12 MWc.

Il va y avoir une production quand même importante et nous allons pousser de plus en plus. Dès que nous pourrons le faire sur d'autres bâtiments municipaux, nous le ferons et nous irons. Nous étudions toutes les possibilités et toutes les manières de faire. Soit cela est plus intéressant que nous fassions l'investissement. Soit, comme pour les écoles, il est plutôt préférable de le faire de cette manière-là que de faire l'investissement parce que cela n'allait pas spécialement nous rapporter directement puisque quand il y a du soleil, il n'y a plus les enfants (vacances scolaires). Donc, les bâtiments sont pratiquement vides. C'est aussi cela qui fait nos choix.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

N° 11

SOUTIEN À L'AFM TÉLÉTHON**M. LE MAIRE.** – Soutien à l'AFM-Téléthon. Monsieur MEZIK.**M. Loïc MEZIK.** – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, bonsoir à tous les Givordins.

Comme chaque année, nous soutenons le Téléthon en organisant des collectes de dons sur plusieurs événements. En l'occurrence là, nous avons décidé de tenir cela sur deux journées. Cela va être très proche, puisque cela commence dès demain et samedi. Cela va arriver très vite.

Pour collecter ces dons pour le Téléthon, il y aura deux temps, le 6 et le 7 décembre évidemment, comme je viens de vous le dire. D'abord sur le parvis de la médiathèque, il y aura une braderie de livres. Tous les livres achetés, tout l'argent récolté sera reversé directement à l'AFM-Téléthon et en l'occurrence, les livres qui vont être bradés sont des livres sortis des collections de la bibliothèque. Il y a de belles pépites. Il y a encore de très beaux livres, que ce soit des mangas...

M. LE MAIRE. – Cela s'appelle du désherbage.**M. Loïc MEZIK.** – Nous pouvons dire cela comme ça.

En tout cas, pour avoir vu ce qui va être présenté, il y a de très belles collections encore. Donc, je vous invite à venir nombreux. Il y a de belles affaires à faire et puis cela profitera à tout le monde et puis aussi bien entendu au Téléthon.

Cette collecte de livres ne s'arrêtera pas là puisque derrière, les livres seront transférés le lendemain à la piscine puisque nous renouvelons l'événement à la piscine. Il y aura aussi possibilité d'acheter de nouveau des livres ce jour-là. L'accès au centre nautique est bien entendu toujours payant, mais par contre, toutes les activités qui seront proposées, notamment Aqua bike, Aqua dance, circuit training seront gratuites. De même, vous pourrez également faire un baptême de plongée. C'est encadré par l'association de plongée, un baptême gratuit. Petite cerise sur le gâteau puisque nous avons un Père Noël cascadeur demain lors de Givors en lumières, nous aurons aussi un Père Noël plongeur, il est possible quand si vous faites ce baptême de plongée de vous faire prendre en photo avec le Père Noël sous l'eau. Nous avons un père Noël qui est multicasquette, multifonction.

Bien entendu, tous les fonds récoltés, notamment les entrées, seront reversés directement aussi, la recette comme l'année dernière, à l'AFM-Téléthon. Il vous est proposé d'approuver cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 12

INSCRIPTION AUX MONUMENTS HISTORIQUES DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS**M. LE MAIRE.** – Inscription aux monuments historiques de l'église Saint-Nicolas. Madame FORNENGO.**Mme Solange FORNENGO.** – Bonjour à tous.

Depuis le début de notre mandat, nous pouvons dire que nous nous sommes attachés à travailler à la mise en valeur de notre patrimoine, que ce patrimoine soit historique, culturel, artistique ou encore



industriel, conscients qu'il contribue à l'embellissement de notre Ville, ainsi qu'à l'attractivité du territoire.

Dans cet esprit, la Ville de Givors a sollicité les services de l'État, via la DRAC, c'est-à-dire la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour le classement de l'église Saint-Nicolas au titre des monuments historiques. Vous voyez actuellement défiler à la fois l'extérieur du bâtiment et quelques-unes des richesses de cet édifice remarquable.

Un avis favorable a été émis en 2023 pour cette inscription. Il revient maintenant à la Ville de se prononcer définitivement. Il vous est demandé d'approuver l'inscription de l'église Saint-Nicolas au titre des monuments historiques et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette inscription.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Monsieur SEMARI.

M. Ali SEMARI. – À l'époque, quand nous étions aux manettes, nous avons demandé que la cheminée de BSN soit classée en monument historique. Je ne sais pas s'il y a une suite là-dessus.

Mme Solange FORNENGO. – Quand j'ai dit que depuis le début du mandat, nous nous sommes attelés à la valorisation de ce patrimoine, nous avons déjà un patrimoine qui est classé, celui que vous évoquez, la cheminée, de même que nous avons à l'intérieur de ce bâtiment dont nous demandons le classement dans son ensemble, nous avons déjà notamment des tableaux classés monuments historiques, protégés à ce titre-là. Je rappelle que nous, nous sommes aussi dans l'entreprise de restauration des vitraux dont la prochaine entreprise doit se dérouler en 2025 ou 2026, dans la continuité puisqu'un certain nombre ont déjà été restaurés.

M. Ali SEMARI. – La cheminée de BSN est classée ?

M. LE MAIRE. – Elle est classée.

Le classement – pour être un peu trivial de ma part – nous permet juste d'avoir des financements pour pouvoir nous accompagner et nous permettre d'avoir des financements de l'État à 50 % sur les travaux et notamment l'église Saint-Nicolas. Au-delà même des vitraux et de l'orgue, il y a aussi le bâtiment en soi qui, aujourd'hui, a beaucoup subi les effets à la fois des pluies, mais surtout de la sécheresse. Aujourd'hui, nous avons un bâtiment qui a beaucoup ramassé, excusez-moi de le dire comme cela, il va falloir le réhabiliter et avoir des moyens importants. Et je pense que c'est aussi du patrimoine culturel à faire valoir sur notre Commune comme le patrimoine industriel, comme le patrimoine contemporain. Je crois que nous avons de beaux atouts à Givors qu'il nous faut mettre en avant. Quand je pense que nous ne mettons pas suffisamment en avant et cela participe de mon point de vue à les mettre en avant, que ce soit pour l'église Saint-Nicolas, ou bien l'Hôtel de Ville, ou bien les Étoiles de Saint-Gérald, nos deux chapelles, ou bien le patrimoine industriel.

Mme Solange FORNENGO. – Un travail de restauration est un immense chantier. Et là, nous ne sommes qu'à certaines étapes de ce chantier. Saint-Nicolas dont nous demandons le classement, la toiture, voire l'intérieur quand nous regardons, demande à être complètement repris. C'est tout cela, étape par étape en fonction d'autres moyens et en fonction de l'aide que peut apporter l'État.

M. LE MAIRE. – Très bien.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CONVENTION ENCADRANT LES MODALITÉS DE RÉDACTION D'UNE CHARTE DE QUALITÉ DU CADRE DE VIE AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT RHÔNE MÉTROPOLE (CAUE RM)

M. LE MAIRE. – Madame FORNENGO, vous gardez la main avec la convention encadrant les modalités de rédaction d'une charte de qualité du cadre de vie avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole, le CAUE RM.

Mme Solange FORNENGO. – Cette délibération s'inscrit en fait, nous le comprenons dans la suite ou dans la foulée de la précédente, en tout cas elles sont profondément liées puisqu'en 2024, en prévision du classement de l'église dont nous venons de parler, la Commune de Givors a sollicité l'accompagnement du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Rhône, connu sous le sigle sérieux CAUE, pour l'élaboration d'une charte de qualité du cadre de vie, qui devrait être destinée à accompagner tous les acteurs professionnels ou particuliers dans la conduite de leurs projets.

Une fois sa rédaction achevée en 2025, cette charte sera disponible en ligne sur la Commune et sur le site du CAUE ; elle couvrira l'ensemble du territoire de Givors et favorisera autant que possible l'émergence d'opérations exemplaires sur le plan architectural, paysager, urbain et environnemental.

Chacun conviendra, quand nous portons un regard sur l'ensemble de notre Ville, qu'avoir une démarche de ce type, c'est très important pour l'avenir de notre Ville et essayer de faire en sorte que l'on ait une évolution et des constructions qui se fassent de façon cohérente et dans le but que la Ville en soit de plus en plus belle.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DRÔLE D'ÉQUIPAGE

M. LE MAIRE. – Subvention à l'association Drôle d'équipage. J'en suis le rapporteur.

Nous avons une convention pluriannuelle qui nous lie avec l'association Drôle d'équipage qui est le gestionnaire du théâtre. Pour cela, ils nous ont demandé de leur faire une avance de subvention sur l'année 2025, c'est de leur attribuer 70 % de la subvention attribuée en 2024, c'est-à-dire 70 % de 310 000 € qui correspond à la somme de 217 000 €. C'est dans le cadre de la convention. C'est un classique et nous voterons par contre le reste de la subvention au moment du compte administratif et du budget primitif au mois de mars.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 15

**DÉCLARATION DE COOPÉRATION CULTURELLE - CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN
QUARTIERS 2030**

M. LE MAIRE. – Cette fois-ci, c'est moi qui vais garder la main. Déclaration de coopération culturelle, Contrat de Ville métropolitain, quartier 2030.

Cette déclaration de coopération, cette délibération a pour objet de nouer des partenariats et d'inciter les grands équipements culturels métropolitains, type Confluence, les Nuits de Fourvière ou bien le TNP à construire des actions notamment pour les habitants et dans nos territoires en QPV à Givors. C'est pourquoi il vous est demandé de voter cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité pour cette déclaration de coopération culturelle pour les quartiers en QPV.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 16

**CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DE CONSEIL « ARCHITECTURE ET URBANISME »
AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT RHÔNE
MÉTROPOLE (CAUE RM)**

M. LE MAIRE. – Convention relative aux missions de conseil architecture et urbanisme avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement Rhône métropole. Madame LAOUADI.

Mme Nabiha LAOUADI. – Merci, Monsieur le Maire.

Dans la continuité de ce que disait Madame FORNENGO, aujourd'hui, la Ville s'attelle à travailler avec les porteurs de projets. Quand il y a un porteur de projet qui vient nous voir, nous avons mis en place des séances CAUE. Cela permet d'accompagner ces projets et de créer des pistes d'amélioration et vraiment d'avoir des projets en cohérence avec la Ville, les habitants.

C'est plutôt une convention de renouvellement. Cela fait deux ans déjà que nous l'avons mise en place. Elle va être renouvelée pour deux ans et le montant n'a pas changé. Nous sommes à 3 500 € par an.

Je vous demanderai, chers collègues, d'approuver la délibération.

M. LE MAIRE. – Monsieur SEMARI.

M. Ali SEMARI. – Je voulais savoir quels immeubles sont concernés par ce dispositif.

Mme Nabiha LAOUADI. – Monsieur SEMARI, c'est tout porteur de projet qui est arrivé à Givors. Nous avons un premier rendez-vous avec les services. Il vient présenter son projet et s'il s'inscrit dans le cadre de ces séances, cela veut dire que tout le monde peut accéder à ces séances CAUE.

M. LE MAIRE. – Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 17

SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAU D'EAUX USÉES - PÔLE DE SANTÉ

M. LE MAIRE. – Servitude de passage de réseaux d'eaux usées au pôle de santé. Monsieur ALLIGANT.

M. Benjamin ALLIGANT. – Exactement, servitude de passage.

Suite à la mise en fonctionnement du pôle de santé de la SAGIM, il a été constaté des dysfonctionnements du réseau d'eaux usées, ce qui nécessite d'établir une servitude de passage de réseau pour acter la déviation d'une partie du réseau d'eaux usées dans le plafond du volume de la crèche communale accolée.

Les travaux consisteront en la pose d'une canalisation ainsi que de deux trappes de visite dans le plafond d'isolement. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution de la servitude sus-énumérée telle que figurant sur les plans ci-annexés et selon les conditions susmentionnées, d'accorder cette servitude sans versement d'indemnité à titre gratuit pour la durée de l'exploitation de l'ouvrage, de dire que les frais inhérents à l'acte notarié seront à la charge de la SAS Pôle et Tiers-Lieu qui devront délivrer copie à la collectivité, et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés au présent dossier, y compris l'acte notarié constitutif de ladite servitude.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur ALLIGANT.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 18

DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZA ENR)

M. LE MAIRE. – Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Monsieur MERMOURI.

M. Azdine MERMOURI. – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous et à toutes.

Lors du précédent Conseil municipal, nous avons voté une délibération qui fixait les modalités d'une concertation en vue de la définition des zones d'accélération. Qu'est-ce que cela veut dire cette zone d'accélération ? C'est ni plus ni moins que des zones définies par l'État/la Métropole qui permettent de définir des zones où potentiellement, des filières d'énergies renouvelables pourraient être installés. Ces modalités devaient permettre au public, aux citoyens de pouvoir apporter des observations ou d'écrire des remarques. Cela a été affiché en Mairie de la période du 7 octobre au 21 octobre. Cette période est terminée et à l'issue de cette période, le constat est qu'aucune observation n'a été faite sur cette zone d'accélération.

Ainsi, cela vient clore ces modalités et vient approuver la zone telle qu'elle a été définie lors du précédent Conseil municipal. Vous en avez une projection à l'écran.

Cette délibération vient approuver à la fois le fait que la collectivité a effectué la concertation et a validé la zone telle qu'elle a été définie.

M. LE MAIRE. – Merci.

Monsieur YOUSFI.



M. Abdel YOUSFI. – Concernant la concertation justement qui a été effectuée, tant par voie électronique que mise en place d'un registre, est-ce que nous pourrions connaître le nombre de retours que vous avez eu sur la consultation ?

M. Azdine MERMOURI. – Aucun. Malheureusement, on nous a obligés à faire cette concertation, mais il y a eu zéro retour de la part de nos concitoyens.

M. LE MAIRE. – Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 19

CESSION DU CHALET DES NEIGES ET DU BOIS À SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE

M. LE MAIRE. – Cession du Chalet des neiges et du bois à Saint-Pierre-de-Chartreuse. J'en suis le rapporteur.

Cette délibération vise à m'autoriser à vendre le chalet de Saint-Pierre-de-Chartreuse au prix de 160 000 €. J'ai le droit de citer le nom de la personne qui achète ou pas juridiquement ?

Hors micro

M. LE MAIRE. – De toute façon, c'est écrit dans la délibération, mais nous nous interroignons. Je me permettais de poser cette question-là à l'administration. La vente est effectuée à Monsieur et Madame LASIO au prix de 160 000 €.

C'est très clair la délibération, il n'y a pas plus court que cela. Nous en avons suffisamment discuté.

Y a-t-il des votes contre ? Monsieur RIVA et Madame BODARD.

Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Très bien. Merci.

Le rapport est adopté à la majorité.

N° 20

CESSION DE MATÉRIEL ASPIRATEUR URBAIN MARQUE GLUTTON ELECTRIC H20 PERFECT

M. LE MAIRE. – Cession de matériel aspirateur urbain marque Glutton electric H20 Perfect. Monsieur JOUVE.

M. Robert JOUVE. – Nous sommes propriétaire d'un aspirateur urbain Glutton electric H20 Perfect que tout le monde connaît. Ce matériel est un peu adapté aux besoins du service, voirie et propreté et très peu utilisé. Nous vous proposons de le céder à la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque dans le département 66 pour un montant de 14 000 €. Ce matériel, je crois, a été mis en vente sur un site spécialisé où nous pouvons vendre le matériel. C'est une commune qui se propose d'acquérir cet aspirateur.

Comme le montant de cette vente dépasse les 4 600 €, cela devient de la compétence du Conseil municipal, je vous demande d'accéder à la cession de cet aspirateur à la commune que je vous ai citée.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – C'est quoi comme truc, nous allons dire, cet aspirateur.

J'aurais une question, c'est, pourquoi ce matériel est-il peu utilisé ?

M. LE MAIRE. – Parce que le personnel a estimé que c'était trop lourd à utiliser. Il l'utilisait très peu. Au final, au lieu que cela reste, que cela pose dans un hangar, autant le vendre. Nous avons préféré cela. C'est parce que les agents ne souhaitent plus l'utiliser parce qu'il était lourd à manipuler. C'est cela qui fait qu'aujourd'hui, il a été peu utilisé par nos agents.

Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Nous ne prendrons pas part au vote pour la simple et bonne raison qu'en fait, nous n'avons pas eu le temps de consulter les agents qui auraient pu l'utiliser. J'ai en mémoire la fameuse tractopelle qui ne servait à rien qui vous coûtait si cher, Monsieur le Maire, qui était, je vous le rappelle, financée.

M. LE MAIRE. – Financée par qui ?

M. Fabrice RIVA. – Elle était payée. La tractopelle était âgée. Elle était amortie par la Commune et c'était le genre de matériel qui ne servait pas souvent, mais qui aurait pu rendre de grands services notamment lorsqu'un arbre est tombé sur la route, lorsqu'il y a eu des inondations, nous aurions pu nous en servir. Je ne suis pas pour vendre du matériel sans consulter les agents.

Là pour le coup de la tractopelle, je les avais consultés et ils me disaient : « nous nous en servons très rarement effectivement, mais quand nous nous en servons, cela évite de nous casser le dos ». Je remercie.

M. LE MAIRE. – Oui, mais est-ce que pour autant, ils n'ont pas eu de tractopelle pendant les inondations ? Non, en substance c'est ce que vous dites. Après, il faut faire des choix et nous sommes là pour gérer et nous sommes comptables du denier public. Cela veut dire qu'au moment où nous sommes arrivés, il était prévu l'achat d'une tractopelle entre 80 000 € et 100 000 €.

Voilà ce qui était prévu, nous avons arrêté cet achat-là parce que l'utilisation de la tractopelle faisait que nous n'avions pas besoin d'avoir cet investissement.

Ensuite, le coût de fonctionnement de la tractopelle en 2020, nous avons fait des réparations pour à peu près plus de 15 000 €, je dis cela de tête, c'est à vérifier, mais je me souviens, il y avait la question des pneumatiques, il y en avait pour 5 000 € et ensuite, il y avait les flexibles, à chaque fois, il y avait des réparations. Et le coût d'entretien de ce matériel-là est énorme.

Aujourd'hui, qu'est-ce que nous faisons ? Nous louons des tractopelles. Nous avons la société Kiloutou qui est sur le territoire communal. Aujourd'hui, avec Kiloutou, nous louons à la journée. Cela nous coûte 150 € la petite tractopelle ou 200 €. Cela dépend de la durée. Cela nous coûte 200 € et nous n'avons pas à entretenir le matériel. Dès qu'il y a un besoin, je ne fais pas faire du travail de forçat aux employés municipaux.

Voilà, je préfère le dire ici très clairement. Quand ils ont besoin d'une tractopelle, nous le louons. Aujourd'hui, la location de la tractopelle ne nous coûte pas 100 000 € d'investissement et ensuite, l'entretien du matériel. C'est le choix que nous avons fait. Je pense que c'est un bon choix et je continue à persister que c'est un bon choix. Je vais même vous dire, du fait des inondations, nous avons loué la tractopelle à Kiloutou. Il est tombé en panne. Heureusement que c'était à Kiloutou, heureusement que ce n'était pas la tractopelle de la Ville de Givors, nous aurions pu avoir d'autres problèmes. Nous l'avons rendu, ils nous ont mis un autre à disposition et ils ont pu faire le travail.

Je ne peux pas vous laisser entendre dire cela. Ce sont des choix, mais ce sont des choix, je pense, de bonne gestion de la Commune. C'est ce que nous faisons depuis le début. Là aussi, un équipement que le personnel ne souhaite pas utiliser. Je ne vends pas les choses de gaieté de cœur ou parce que la majorité a envie de vendre pour vendre. C'est juste un moment donné, nous avons eu suffisamment de débats notamment avec le Chalet des neiges. Cela répond à la même logique.



Le Chalet des neiges aujourd'hui, il y avait une sous-utilisation, il y avait un coût exorbitant pour la collectivité et aujourd'hui, il n'y a plus besoin d'avoir cet équipement-là et en plus de cela, la CRC avait fait des remarques. Il y avait un tel besoin d'investissement sur le Chalet des neiges qu'il était préférable pour nous de le vendre et puis de s'acquitter de tout cela.

Voilà la démarche. C'est la même chose pour d'autres bâtiments qui vont peut-être venir pour d'autres équipements et Glutton H20 Perfect, c'est du même acabit. Si les agents ne l'utilisent pas, ils ne souhaitent pas l'utiliser parce que c'est dur à manipuler, ce n'est pas moi qui l'utilise, ce sont nos agents. Donc, il est préférable de le vendre, de récupérer trois francs six sous, que nous puissions leur acheter du matériel plus adapté qu'il ne l'est. Mais c'est une belle somme, 14 000 €.

Le problème est peut-être d'acheter sans consulter. La ville aurait peut-être mieux fait, à l'époque, d'acheter en consultant. Maintenant, nous sommes obligés de revendre parce que les agents ne souhaitent pas.

Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ?

Des abstentions ? Monsieur RIVA et Madame BODARD.

Ne prend pas part au vote ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Écoutez, il est 20h30. Cela fait 1h30 que nous sommes en Conseil. Je vous propose une petite pause de cinq minutes. À tout de suite.

Suspension de séance - Reprise de séance

N° 21

CONVENTION MÉTROPOLITAINE D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DES BAILLEURS SOCIAUX ET SUR LA GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ POUR LA PÉRIODE 2025-2030

M. LE MAIRE. – Chers collègues, je vous propose de recommencer. Projet de délibération n° 21 : convention métropolitaine d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs sociaux et sur la gestion sociale et urbaine de proximité pour la période 2025-2030. Monsieur RAHMOUNI.

M. Foued RAHMOUNI. – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Il s'agit de la convention métropolitaine d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties et de gestion sociale et urbaine de proximité. Il s'agit d'un des outils à disposition des collectivités dans le cadre de la politique de la ville et dans la continuité du renouvellement du contrat de ville métropolitain et de la convention locale d'application. Il va se mettre en place à partir du 1^{er} janvier une nouvelle convention.

Cette convention GSUP / abattement TFPB a plusieurs objectifs. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie des habitants sur les quartiers, de travailler les logiques de lien social au sein de ces mêmes quartiers, et enfin de pouvoir travailler sur les logiques d'insertion sociale et professionnelle des habitantes et des habitants au sein des quartiers.

Pour la Ville de Givors, pour vous donner un ordre d'idée, la programmation d'abattement TFPB, c'est environ 570 000 € de programmation annuelle qui est coconstruite entre la Ville, la Métropole, les services de l'État et les bailleurs sociaux.



Cette programmation a des implications extrêmement concrètes puisqu'elle permet de financer un certain nombre de postes sur du personnel de proximité. Elle permet de faire un certain nombre d'aménagements, de réalisation d'aménagements pour faciliter la vie des habitantes et des habitants. Elle permet aussi de pouvoir remplacer avec une efficacité plus importante encore un certain nombre de matériels qui se retrouveraient dégradés sur un certain nombre de nos quartiers.

Cet abattement permet aussi de financer tout un certain nombre d'actions qui favorisent le lien social. Par exemple, le financement de la Transhumance urbaine qui a eu lieu au mois de juin de cette année, un certain nombre de stages favorisant la réussite scolaire, le soutien à la programmation estivale, etc.

Dernier petit point, chers collègues, vous l'avez vu inscrit dans le cadre de cette délibération. Comme je le disais, c'est un dispositif d'abattement fiscal qui représente 570 000 €. Il faut que vous sachiez que la Ville n'est pas compensée à l'euro près sur cet abattement fiscal, c'est uniquement 40 % que le ministère nous renverse en contrepartie. Cela fait un peu plus aux alentours de 240 000 €. Je tenais à le dire ici avec Monsieur le Maire et via les différentes associations d'élus qui existent, notamment Ville & Banlieue, nous sommes mobilisés depuis 2020 maintenant sur ce sujet-là pour demander à ce que les villes populaires, comme peut l'être Givors, puissent être aussi compensées à l'euro près par le biais de ces dispositifs-là.

Voilà pour ce petit laïus, mais simplement, chers collègues, je vous demande d'approuver le principe de cette convention, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci pour ces explications.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité

N° 22

AVENANT À LA CONVENTION DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2024 DANS LE CADRE DU PROJET DE RESTRUCTURATION / EXTENSION DE L'ÉCOLE HENRI WALLON

M. LE MAIRE. – Monsieur RAHMOUNI, vous gardez la main. Avenant à la convention de la DPV, la dotation politique de la ville 2024 dans le cadre du projet de restructuration et d'extension de l'école Henri Wallon.

M. Foued RAHMOUNI. – Merci, chers collègues, pour ce vote à l'unanimité.

C'est un avenant à la dotation politique de la ville, un autre dispositif dans le cadre de la politique de la ville, une dotation qui permet de soutenir un certain nombre de projets d'investissement. Initialement cette année, nous avons inscrit une partie, la dernière tranche, si je ne dis pas de bêtise, de la requalification de l'école Henri Wallon. Il s'avère qu'on a eu la bonne surprise, c'est très rare pour être souligné, je le dis ici, que lorsque les appels d'offres ont été publiés, les entreprises qui se sont positionnées se sont positionnées sur une somme inférieure que ce que nous avions projetée avec les services.

Pour pouvoir continuer à bénéficier de l'ensemble de l'enveloppe allouée au territoire givordin, nous vous proposons cet avenant et sur le projet que nous vous proposons, que nous avons soumis aux services de l'État et que je vous partage ce soir, ce delta d'environ 48 000 €, nous souhaiterions l'utiliser dans le cadre de la construction d'un terrain multisport sur le quartier des Vernes.

Chers collègues, je vous demande d'approuver le principe de cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents. Merci.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.



Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci, Monsieur RAHMOUNI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 23

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC MARCHÉS FORAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2023

M. LE MAIRE. – Projet de délibération n° 23 : délégation du service public, marchés forains. Rapport d'activité de l'année 2023. Monsieur VITORIO.

M. Alipio VITORIO. – Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, messieurs, chers collègues.

Cette délibération concerne le rapport d'activité annuel de la délégation de service public pour les marchés forains de notre Commune. Chaque année, nous prenons acte du rapport d'activité établi par la société Lombard et Guérin, rapport d'activité que vous trouverez en pièce jointe de cette délibération.

Ce rapport d'activité a été bien entendu soumis à la commission consultative des services publics locaux réunie le 12 novembre 2024. Un avis favorable a été formulé par les membres présents.

Quelques grandes lignes de ce rapport d'activité. Dans un premier temps, la fréquentation, cette fréquentation sur nos marchés est sur le centre-ville de 103 abonnés, 15 volants. Sur les Vernes : 16 abonnés et 15 volants, c'est-à-dire une trentaine de commerçants sur le marché des Vernes le jeudi et le centre, je rappelle que c'est le mercredi, le vendredi et le dimanche.

Concernant l'exercice 2023, le montant des droits de place est élevé à 102 751 €. Une baisse de 18 % par rapport à 2022. Cette baisse est due au chiffre d'affaires très élevé en 2022, comprenant des recettes de 2021 qui n'avaient pas été encaissées par le précédent régisseur. Les charges hors taxes s'élèvent à 118 132 €, soit une baisse de 8,5 % par rapport à 2023.

Nous avons un déficit d'exploitation cette année qui est de 15 381 €. L'augmentation du tarif au mètre linéaire est préconisée pour augmenter le chiffre d'affaires. Cette augmentation se fait de façon annuelle et elle est limitée bien sûr. La suppression des marchés du samedi après-midi devrait faire baisser les charges avec le salaire du placier en moins. Et actuellement, nous accompagnons aussi ce délégataire afin de trouver des solutions pour qu'il baisse un petit peu ses charges et qu'il retrouve l'équilibre.

Lors de la commission des marchés forains du 22 mars 2023, la commission a acté la suppression du marché forain du samedi après-midi aux Vernes qui ne comptait qu'un seul commerçant. Cela fait partie des choses sur lesquelles nous accompagnons. La commission a acté aussi des foires durant lesquelles, je dirais, cela permet aussi de ramener à une certaine dynamique sur nos marchés.

En conclusion, le rapport d'activité 2023 transmis par le délégataire montre une diminution considérable du chiffre d'affaires, 18 % par rapport à 2022. Cette baisse s'explique par un chiffre d'affaires très élevé en 2022, c'est ce que je vous expliquais. En 2023, il n'y a pas eu d'investissement particulier par ce délégataire.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2023 de la société Lombard et Guérin relative à l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement de la Ville de Givors. Bien sûr, j'invite à poser toutes les questions.

M. LE MAIRE. – Très bien.

Vous en avez, Monsieur VITORIO. Monsieur RIVA.



M. Fabrice RIVA. – Monsieur le Maire, c'est simplement une prise d'acte. J'aimerais rebondir sur ce que vous venez de dire, Monsieur VITORIO.

Je siège aussi à la commission qui est en charge de vérifier que tout se passe bien. Nous en avons discuté, Monsieur le Maire. Nous voyons que le rapport de la société a été plus que succinct et très léger. Je vous l'avais fait remarquer. Nous savons malheureusement qu'ils sont en redressement judiciaire.

M. LE MAIRE. – Nous sommes d'accord.

M. Fabrice RIVA. – Ils sont dans une situation qui n'est pas très confortable.

Par contre, je regarde que la qualité du marché n'est pas à la hauteur de ce que pourraient attendre les Givordins. Nous rencontrons notamment des problèmes, vous n'en avez pas parlé, Monsieur VITORIO, des déchets qui sont laissés sur les marchés et non évacués. La Métropole a brandi un drapeau en disant, attention, si cela se poursuit, il risque de nous facturer de manière importante l'évacuation de ces déchets. Nous demanderons aux commerçants d'être vigilants et de ne pas laisser les déchets, qu'ils peuvent utiliser aussi sur d'autres marchés à Givors parce que nous ne disons rien. Je vous remercie.

M. Alipio VITORIO. – Vous avez évoqué la situation économique de notre délégataire. Pour rappel, nous sommes en contrat avec lui depuis 2019. Ma mission ainsi que la mission de l'ensemble des élus est d'accompagner aussi ces délégataires. Ils sont là pour nous aider. Le travail mené par ce délégataire depuis 2019 a été comme dans de nombreuses communes, pour ne pas dire toutes les communes difficiles entre 2020 et 2021, puisque nous avons eu un épisode important qui était le Covid. Cela l'a fragilisé financièrement. Nous avons eu énormément de commerçants qui ont quitté nos marchés comme ils ont quitté d'autres marchés de la région. Aujourd'hui, ce délégataire s'est efforcé de ramener un nombre important de commerçants. Je vous rappelle simplement que sur ce marché, nous avons 60 commerçants en 2020. Nous sommes aujourd'hui, je ne reprendrai pas les chiffres, mais je crois que je vous ai dit 103 abonnés.

Le périmètre du marché est toujours le même. Nous sommes sur 1 000 m, mais nous avons une proposition qui est un peu plus importante. Contrairement à ce que vous avez dit, ce délégataire ainsi que les services qui œuvrent aujourd'hui pour le marché forain, je tiens à les remercier parce que c'est trois jours par semaine, voire même quatre. Ils œuvrent, ils animent, ils sont présents, ils sont à l'écoute. Cette écoute, nos commerçants en ont besoin aussi pour pouvoir amener des produits de qualité. La diversité est là, nous avons un poissonnier que nous n'avions pas il y a quatre ans. Nous avons des services que nous n'avions pas il y a quelques années.

Concernant la qualité de ce marché, aujourd'hui, je pense que nous faisons pâler de nombreuses communes. Pas plus loin que celle de Vienne, ils avaient avant le Covid un marché journalier sur la place. Aujourd'hui, ils ne l'ont plus, c'est-à-dire qu'ils n'ont plus que deux marchés par semaine. Il y a énormément de communes qui ont perdu leur marché puisqu'ils n'avaient plus de commerçants, les commerçants sont partis sur d'autres directions pour pouvoir vivre et survivre.

Concernant les déchets, depuis le 1^{er} janvier 2024, nous avons mis en place le tri obligatoire pour nos commerçants. Ce tri avait été mis en place dès 2023, sur le dernier trimestre. Cela a été une action importante de la collectivité. Nous accompagnons ces commerçants. Dans le cadre de cet accompagnement pour la gestion des déchets, nous avons une seconde étape. Aujourd'hui, nous collectons trois types de déchets. Nous collectons les biodéchets, les cartons et le tout-venant. La prochaine étape, ce sera de collecter les cartons pour les valoriser. Nous avons à cet effet une réunion le 16 avec nos commerçants pour avancer.

Aujourd'hui, la gestion des déchets est un vrai sujet. C'est un vrai sujet pour les commerçants qui ne connaissaient pas ces notions de tri jusque-là. Nous les accompagnons et puis si vous estimez qu'il y a encore des déchets, c'est que, je pense, que vous ne venez pas assez souvent sur nos marchés en fin de marché. Je vous invite tous les matins à prendre le café sur le marché, vous verrez qu'il y



a des efforts colossaux qui ont été menés par aussi bien les services que par les commerçants pour trier, pour maintenant aussi valoriser des déchets puisque les biodéchets sont valorisés. Aux Vernes, nous avons un lombricomposteur. Et sur le centre-ville, nous travaillons avec Eisenia qui valorise ces biodéchets. Il y a un gros travail.

Après, j'espère avoir répondu à vos attentes.

M. Fabrice RIVA. – Je crois que vous avez même dépassé les attentes dans mes questions.

M. Alipio VITORIO. – Il y a un travail qui est fait. Le délégataire fait ce travail. Économiquement, il y a eu un passage très difficile et nous souhaitons que ce délégataire trouve les solutions pour pouvoir pérenniser son activité. Et sur le terrain, j'en profite pour saluer tous les placiers qui œuvrent à chaque marché pour que nous puissions accueillir dans les meilleures conditions les clients sur notre centre-ville et aux Vernes.

M. Fabrice RIVA. – Peut-être dire que le marché du 8 décembre sera un peu particulier, comme cela nous en profitons de cette délibération.

M. Alipio VITORIO. – Petite parenthèse, oui, tout à fait.

Le 8 décembre, le marché forain va cohabiter avec la fête des Lumières. Et à cet effet, dès demain, le marché va se reporter sur la rue Gambetta, sur laquelle il y a déjà le marché le dimanche. Donc, il n'y a pas une vraie nouveauté. Dès dimanche, ce marché sera aussi sur toute la rue Salengro. J'invite nos concitoyens à veiller à ne pas se garer sur ces zones-là. Elles sont déjà délimitées par des arrêtés, par des balisages, mais le marché va s'étendre de la place Carnot jusqu'au centre-ville, un parcours commercial où ils pourront retrouver une centaine de commerçants aussi bien manufacture qu'alimentaire.

M. LE MAIRE. – Écoutez, je vous propose de passer au vote du fait que nous ayons pris acte. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Très bien.

Le Conseil municipal a pris acte de ce rapport.

N° 24

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC MARCHÉS FORAINS - AVENANT 3 : SUPPRESSION MARCHÉ FORAIN DU SAMEDI APRÈS-MIDI AUX VERNES - CRÉATION DE LA REDEVANCE ANIMATION - MENSUALISATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU DÉLÉGATAIRE

M. LE MAIRE. – Monsieur Vitorio, vous gardez la main avec le projet de délibération n° 24 concernant la délégation de service public marchés forains, l'avenant n° 3, concernant la suppression des marchés forains du samedi après-midi aux Vernes, la création de la redevance animation, la mensualisation de la redevance d'occupation du domaine public du délégataire. Je crois que nous avons tout dit dans le titre.

M. Alipio VITORIO. – Merci, Monsieur le Maire, d'avoir résumé la délibération. Je ne vais pas être très long.

La suppression du marché forain sur le samedi a été une demande faite par notre délégataire, mais qui était liée à l'absence de commerçants sur le samedi après-midi aux Vernes. Nous avons deux à trois commerçants grand maximum, des fois un seul commerçant était présent. C'était un coût important puisqu'il se doit de mettre un placier sur place en début et en fin de marché et sur tout le déroulement. Les commerçants lors de la commission ont validé la suppression de ce marché.

Deuxième point, c'est la mise en place d'une redevance pour les animations. Pour mémoire sur 2024, toutes les animations proposées ont été financées par la collectivité. À savoir que ces animations, au mois de février, il y a eu des distributions de roses, c'était un vendredi. Au mois d'avril, le 3 et



4 avril sur les Vernes et sur le centre-ville, il y a eu des chocolats pour Pâques qui ont été distribués. Nous avons aussi, lors de la foire de Givors qui s'est tenue l'année dernière le 8 juin et qui se tiendra l'année prochaine le 7 juin 2025, distribué des chèques cadeaux à valoir sur nos marchés forains et toutes ces animations aujourd'hui puisque les commerçants sont férules et puis, ils souhaitent en avoir d'autres. Nous y sommes favorables. Nous avons des propositions à leur faire pour de nouvelles animations. À charge aussi pour eux de participer et de financer ces nouvelles animations. C'est pour cela que lors de la commission, nous avons évoqué cette possibilité de financer ces animations par le biais d'une redevance.

Dernier point de cet avenant, c'est la redevance d'occupation du domaine public, car comme vous le savez, ou pas, le prestataire nous reverse une redevance dans le cadre de la gestion des marchés forains. La situation économique de ce délégataire, vous l'avez évoqué, Monsieur RIVA, est assez difficile puisqu'il est en redressement judiciaire. Et à cet effet, il nous demande, au lieu de payer par trimestre, maintenant, c'est de payer de façon mensuelle. Il va aussi dans le bon sens pour pérenniser son activité sur la durée qui lui reste de délégation.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci, Monsieur VITORIO.

Il y a une prise de parole. Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Je vous remercie.

Je comprends que vous maîtrisez bien le sujet, Monsieur VITORIO, et que vous mettiez tout votre cœur à ce que le marché forain fonctionne bien. Je suis désolé, quand on met en place des animations et qu'on demande une redevance à chaque exposant d'un montant d'un euro pour faire une animation commerciale, et vous l'avez dit, le nombre d'abonnements a augmenté puisqu'il est de 103, 103 fois un euro, cela fait 103 € pour acheter des papillotes et faire plaisir aux Givordins, c'est un petit peu juste. Je rappelle que le coût du marché à Givors est de l'ordre de 0,98 centime le mètre linéaire. Il n'y a qu'un commerçant aujourd'hui qui vient qui dit : « Je vais m'installer à Givors, je veux 10 m linéaire », il paie 9,80 €. En gros, il vend deux kilos de pommes et il a payé son étal.

Je ne dis pas que vous ne faites pas bien les choses, c'est loin d'être le cas parce que je trouve que vous y mettez beaucoup de cœur, mais il manque un petit peu d'audace.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Il y a Monsieur HAQUES qui pose une question et comme cela, vous répondrez à tout, Monsieur VITORIO.

M. Hocine HAQUES. – Les forains et les commerçants qui débailent – puisque c'est le terme que nous employons – sur les marchés, même si cela ne paraît rien, 1 € un euro le mètre, je peux vous dire qu'ils ce ne sont pas tous des commerçants. Je voudrais appeler nos concitoyens à vraiment se déplacer, même si nous sommes en période difficile de pouvoir d'achat, pour acheter les chaussettes, d'éviter les Tému, les Shein, et de vraiment se diriger quand ils le peuvent sur nos marchés pour consommer « local » parce qu'il ne faut pas se faire de film. Les commerçants qui débailent sur les marchés ne sont pas des... Je peux en parler parce qu'ayant fait moi-même les marchés avec mes frères à l'époque, je peux vous dire que des fois, vous avez juste payé la place et un café.

M. LE MAIRE. – Pourtant à l'époque, vous faisiez de l'argent.

M. Hocine HAQUES. – Comme dit Monsieur BOUDJELLABA, à cette époque-là. Je peux vous dire que ce n'est pas la fête pour tous les matins pour eux et nous ne pouvons pas non plus augmenter le prix des places.

M. LE MAIRE. – Très bien. C'est entendu.

Monsieur VITORIO pour une réponse commune à tous.



M. Alipio VITORIO. – 1 €, c'est 10 000 € à l'année. Nous sommes sur 52 semaines, nous avons quatre marchés par semaine. Nous avons fait nos calculs, nous sommes sur un budget de 10 000 € et ce budget sera réparti sur différentes animations sur cinq thématiques dans l'année, avec des animations à 2 000 € où là, nous avons la possibilité d'avoir un animateur, une structure et puis des choses à proposer puisque nous n'allons pas recevoir les commerçants le 16 décembre pour leur dire : « Nous vous faisons une animation à 100 € par an. »

Nous avons mobilisé tout le monde. Tous les commerçants, j'espère, seront là pour que cette dynamique soit collective, mais nous sommes sur un budget un petit peu plus important.

Concernant le tarif des droits de place, c'est assez relatif puisque nous sommes autour des 90 centimes le mètre linéaire. Nous sommes sur la Loire, à Saint-Chamond à peu près à 80 centimes. Sur l'Isère, on est à peu près à 1,60 €. Sur le Rhône, nous sommes vraiment dans la bonne moyenne. Après, il y a des marchés en semaine qui sont moins chers, d'autres qui sont beaucoup plus chers, je vous l'accorde. Vous avez expliqué que 10 € le place, ce n'est pas beaucoup, non 10 € de place, c'est quand même une somme importante. Il ne faut pas confondre le chiffre d'affaires réalisé chaque matin par nos commerçants et puis les marges, car notamment dans l'alimentaire et puis même dans la manufacture, nous ne sommes pas sur des marges qui leur permettent, s'ils le pouvaient, à choisir entre se lever à 4h du matin pour certains pour aller au marché de gros, pour trouver les bons produits ou pour se lever et aller traire les chèvres et ensuite ramener des fromages sur nos marchés et des commerces ou avoir un commerce. Je pense que beaucoup, s'ils le pouvaient, iraient dans des commerces sédentaires. C'est le bon prix et il est réglementé aussi de par le contrat de délégation, c'est-à-dire qu'il ne peut pas être augmenté de plus de 1,5 % par année. À voir sur le prochain contrat de délégation et pour celui-là sur les sept ans, c'est 1,5 % par an.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci pour ces réponses.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Deux abstentions : Monsieur RIVA et Madame BODARD. Très bien. C'est voté.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 25

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXERCICE DE LA POLICE SPÉCIALE DE LA PUBLICITÉ EN MATIÈRE D'ENSEIGNES AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON

M. LE MAIRE. – Projet de délibération n° 25 : convention relative aux modalités d'exercice de la police spéciale de la publicité en matière d'enseigne avec la Métropole de Lyon. Madame ALLALI.

Mme Daiila ALLALI. – Bonsoir à toutes et à tous.

Compte tenu des compétences nouvellement exercées par la Métropole de Lyon, ainsi que du transfert des attributions de police spéciale correspondant au président de la collectivité, au 1^{er} janvier 2024, la Commune et la Métropole de Lyon ont souhaité s'associer par le biais d'une convention afin que la Commune assure les opérations d'instruction, de préparation et de suivi de l'exécution des arrêtés du président pris en matière d'enseignes, telles que définies par l'article L. 581-3 du Code de l'environnement.

L'idée est d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention sur les publicités et les enseignes et pré-enseignes qui sont dans la Ville. Merci.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Il y a une prise de parole. C'était un peu en retard, Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Je ne suis pas en retard, mais par contre, cela mérite un petit débat quand même parce que si vous voulez, quand j'ai étudié la délibération qui fait quand même une vingtaine de

pages, je me suis rendu compte que nous allons déléguer notre pouvoir de police, si j'ai bien compris, sur l'affichage des enseignes.

M. LE MAIRE. – C'est l'inverse. C'est une compétence métropolitaine qui nous est déléguée à nous.

M. Fabrice RIVA. – Pour info, Monsieur le Maire, dans le code de procédure pénale, je suis à l'article 29, je suis compétent pour relever les infractions liées aux pré-enseignes et aux enseignes. La DTT l'est aussi.

Quand j'ai pris l'organigramme et les directives, cela me semble plus que limite. Je rappelle pour ceux qui nous écoutent que les enseignes et les pré-enseignes sont taxées. Un commerçant peut faire une publicité pour vendre ses produits sur son enseigne. C'est gratuit dans la limite de 3 m². Au-delà, il paie une redevance à la Ville. Là-dessus, nous avons vu que dans le budget, elles n'étaient pas toutes appliquées. Elles ne sont pas toutes appliquées au niveau police, c'est-à-dire que nous ne mettons pas des PV à tous ceux qui ont mis des enseignes de manière illégale, parce que qui est compétent pour faire cela, si nous signons cette convention ? Cela va être la Ville, cela va être la Métropole ? Quels vont être les agents, c'est ma première question, qui vont être en charge de faire cela ?

M. LE MAIRE. – Nous venons de vous le dire. C'est une compétence métropolitaine qui nous est déléguée pour pouvoir contrôler.

M. Fabrice RIVA. – Avec un organigramme où nous allons y passer des mois et des mois alors qu'il suffisait d'avoir un agent agréé, assermenté pour relever l'infraction. Là, encore une fois, je n'ai pas compris.

Par contre, ce que j'ai bien compris à la fin, c'est quand vous allez signer cette convention, je rappelle le titre de notre vice-président de la Métropole de Lyon Philippe GUELPA-BONARO qui est délégué au climat, à l'énergie et à la réduction de la publicité. Je pense qu'avec les écologistes de Lyon, il y a une double menace pour les commerçants qui ont des enseignes et des pré-enseignes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Nous en avons déjà discuté sur le RLP si je ne dis pas de bêtise, Madame ALLALI. Nous avons débattu là-dessus. C'est une compétence métropolitaine. Cette convention, c'est de pouvoir exercer les pouvoirs de police de la Métropole par la Commune. Ensuite, la Métropole viendra si nous faisons des actes, elle remboursera nos actes. C'est tout, tout simplement.

Sur le RLP, nous en avons déjà discuté et déjà débattu. Cela veut dire limiter notamment les nuisances lumineuses sur la Commune, mais sur l'ensemble de la Métropole et ensuite d'essayer de contenir les publicités sur le territoire métropolitain. C'est quelque chose qui a été voté il y a, je crois que nous avons peut-être débattu de cela, il y a un an, un an et demi ou quelque chose comme cela. Je le dis de tête, mais c'est à peu près cela. Cela a été débattu en Conseil de Métropole. C'est passé en Conseil municipal. Là, c'est juste un avenant qui dit : « Vous le faites, parce que la Métropole n'ayant pas les moyens, n'ayant pas de police métropolitaine, il y a une police municipale ». C'est à ce titre-là. Cela veut dire que s'il y a une enseigne qui est légale et dès que nous ferons une procédure, nous serons remboursés par la Métropole tout simplement. C'est tout simplement cela.

Écoutez, je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Deux abstentions : Monsieur RIVA et Madame BODARD. Ne prend pas part au vote ? Très bien.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION
POUR L'EMPLOI (MMIE) ET LA VILLE DE GIVORS**

M. LE MAIRE. – Convention de partenariat entre la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi et la Ville de Givors. Monsieur RAHMOUNI.

Avant que vous commenciez le rapport, étant donné que vous êtes membre de la MMIE, vous avez la possibilité, vous allez rapporter la délibération, mais vous allez sortir après votre présentation. Vous n'avez pas le droit de participer au débat.

M. Foued RAHMOUNI. – Je serai ravi de répondre à toutes vos questions en dehors de l'enceinte de ce Conseil. Merci, Monsieur le Maire.

Une convention de partenariat entre la Ville et la MMIE pour les années 2024, 2025, 2026. C'est une des subtilités de notre administration, nous avons l'habitude parfois de voter des délibérations ou des conventions avec un délai de retard, mais nous sommes bien sur cette période-là. Dans la convention qui lie la Ville de Givors et la MMIE, nous nous proposons de travailler sur un certain nombre d'objectifs pour favoriser l'accès au travail, l'insertion sociale et professionnelle des Givordines et des Givordins et notamment par le biais d'un certain nombre de leviers ou d'objectifs, notamment l'anticipation des besoins en recrutement pour les entreprises qui viennent et qui interviennent sur notre territoire, la mobilisation de la charte des 1 000. Les entreprises s'engagent pour permettre à ce que toutes les personnes en recherche d'emploi puissent aussi mobiliser toutes les entreprises au sein de notre bassin, le soutien aux clauses sociales et aux clauses d'insertion notamment dans nos marchés publics. Et puis d'un point de vue encore plus spécifique pour ce qui concerne la Ville de Givors, un focus sur la lutte contre la fracture numérique.

Chers collègues, je vous demande de pouvoir approuver le principe de cette convention, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur RAHMOUNI.

M. RAHMOUNI quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur YOUSFI a demandé la parole.

M. Abdel YOUSFI. – C'était pour savoir si c'était possible d'avoir un bilan sur ce qui a déjà été fait et si néanmoins, cela a été fait.

M. LE MAIRE. – Je présume que cela a été fait. Je n'ai pas cela sous les yeux, mais s'il y en a un, nous vous ferons parvenir.

M. Abdel YOUSFI. – Merci.

M. LE MAIRE. – Très bien.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention, Monsieur YOUSFI. Ne prend pas part au vote ? La délibération étant votée, Monsieur RAHMOUNI, vous pouvez revenir. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS RELATIFS AUX ESPACES ASSOCIATIFS
ET AUX SALLES MUNICIPALES**

M. LE MAIRE. – Vous allez garder la main avec l'approbation des règlements intérieurs relatifs aux espaces associatifs et aux salles municipales. Rapporteur : Monsieur RAHMOUNI.

M. Foued RAHMOUNI. – Merci, chers collègues, pour le vote de la précédente délibération.

Délibération n° 27, il s'agit d'une mise à jour du règlement intérieur qui régit nos salles municipales, pour la faire très courte. Il s'agit d'une mise à jour sur un certain nombre d'aspects, et notamment dans le cadre ou dans la manière de faciliter le travail pour nos services municipaux, de pouvoir préciser les délais de mise à disposition des clés des locaux, des logis pour pouvoir réserver lesdites salles et aussi pour ce qui concerne les dépôts de caution et le rendu de caution.

Je vous demande, chers collègues, d'autoriser la mise à jour de ce règlement intérieur. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci.

Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – J'aurais une question concernant l'utilisation des salles puisque c'est marqué « entreprises et particuliers » et je voulais justement savoir dans le cadre des particuliers quelles étaient justement les possibilités pour les particuliers d'utilisation de ces salles, exemple pour mariage ou autre ?

M. LE MAIRE. – Monsieur RAHMOUNI.

M. Foued RAHMOUNI. – Après, pour le coup, via notamment notre site internet, il est précisé les salles mises à disposition des particuliers pour des événements familiaux. Vous évoquez les questions de mariage, les questions d'anniversaire, malheureusement aussi, nous mettons à disposition les salles municipales lorsque des Givordines et Givordins sont confrontés à des décès. Tout cela est encadré et réglementé et tout cela est précisé notamment sur le site internet de la Ville.

M. LE MAIRE. – Très bien.

Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Une question complémentaire et besoin d'une précision avant de voter.

Vous interdisez d'y exercer des activités commerciales, quid quand il y a des manifestations comme le Salon du vin ou le GGR qui organise le Salon d'habitat, etc., c'est bien à but commercial ou cela va être limité uniquement aux salles des associations et vous faites le distinguo entre les salles des associations et les salles municipales.

M. LE MAIRE. – Nous faisons le distinguo, cela veut dire sur les salles Tissot, nos grosses salles. Nous parlons des salles qui sont au cœur des quartiers. Nous faisons bien le distinguo. C'est qu'au cœur des quartiers, nous ne faisons pas les mariages. Je veux dire, il y a des heures de fermeture de ces salles qui sont beaucoup plus tôt que les salles Tissot ou Brassens qui ont vocation à accompagner plutôt les familles lors d'événements festifs. J'utilise la salle Anne Franck parce que c'est ce que cela nous a été demandé à plusieurs reprises entre autres notamment pour des deuils, nous prêtons les salles même si nous avons une convention avec le centre social, mais nous prêtons gracieusement la salle pour que les familles puissent se réunir parce que souvent, elles sont dans des appartements très restreints. Nous n'allons pas les faire un salon des vins même s'il n'y en a pas eu de demande, mais c'est à Grigny, mais s'il devait y en avoir un, nous ne ferions pas cela à Anne Franck, nous le ferions salle Tissot.

M. Fabrice RIVA. – Vous ne l'interdisez pas. C'est cela ?

M. LE MAIRE. – Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 28

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE MUNICIPALE « GRAINES D'ÉVEIL »

M. LE MAIRE. – Modification du règlement de fonctionnement de la crèche municipale Graines d'éveil. Monsieur MERMOURI.

M. Azdine MERMOURI. – Merci, Monsieur le Maire.

Dans la continuité, cette délibération a pour objectif de faire évoluer le règlement de fonctionnement de la crèche municipale Graines d'éveil. Trois changements sont apportés. La première est liée à la facturation. Actuellement, les familles sont soumises à une facturation lissée sur la période et là où pour des raisons à la fois de praticité pour les familles et aussi pour l'administration, nous passons sur une facturation qui sera réalisée sur les heures réellement effectuées et plus sur un lissage annuel.

La deuxième évolution est liée à la mise à jour du barème CAF qui est une obligation légale pour le coup.

La troisième est un changement lié à la partie plutôt organisationnelle. Je pense que ma collègue, Madame FRETY y reviendra plus tard quelque part, où nous venons renforcer un peu l'équipe de direction.

Je vous propose d'approuver ces modifications apportées au règlement. Merci.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci, Monsieur MERMOURI.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 29

RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE

M. LE MAIRE. – Projet de délibération n° 29 : recrutement et rémunération des agents recenseurs et désignation d'un coordonnateur de l'enquête. Madame FRETY.

Mme Laurence FRETY. – Bonsoir à toutes et tous.

C'est une délibération dont vous avez l'habitude puisqu'elle est récurrente. Elle concerne le recensement de la population qui a pour objectif de dénombrer les logements et la population et de connaître les principales caractéristiques des habitants. C'est une compétence qui est partagée entre l'État via l'Insee et les communes. Les communes doivent préparer et réaliser ces enquêtes de recensement.

Pour cela, nous devons recruter, encadrer et rémunérer les personnels qui sont affectés à ces enquêtes.

Sur Givors, il nous faut faire appel à six collaborateurs qu'ils soient vacataires ou agents sur la période du recensement qui aura lieu du 16 janvier au 22 février de l'année prochaine et qui concernera un échantillon de 780 logements.



En outre, pour 2025, la Ville de Givors a également été désignée par l'Insee pour prendre part à l'enquête famille qui sera adossée à ce recensement de la population et qui concernera les logements de certaines zones. Cela permettra de compléter les éléments qui auront été recueillis lors du recensement.

Pour compenser les coûts qui sont engagés, la Commune percevra une dotation forfaitaire de recensement pour la partie recensement et une dotation forfaitaire complémentaire dans le cadre de cette enquête famille.

Il est proposé de désigner un coordinateur titulaire et un coordinateur adjoint d'enquête qui seront chargés de la préparation et la réalisation de ces enquêtes de recensement, de créer les six emplois d'agent recenseur, via des vacances, mais aussi en autorisant le recours au personnel municipal et de les rémunérer selon les modalités indiquées dans la délibération, à savoir 8,90 € brut par feuille de logements recensés, 1,50 € brut par logement trouvé pendant la tournée de reconnaissance et 20 € brut pour chaque séance de formation puisqu'il y a des séances de formations qui sont prévues, et ce pour les vacataires extérieurs.

Je vous propose de valider cette délibération.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 30

RECONDUCTION DU DISPOSITIF DU CDG 69 DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. LE MAIRE. – Vous gardez la main, Madame FRETU, avec la reconduction du dispositif du CDG 69 de signalement des actes de violence de discrimination de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Mme Laurence FRETU. – C'est l'article L. 135-6 du Code général de la fonction publique qui prévoit l'obligation de la mise en place d'un dispositif de signalement de ces actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes pour les employeurs des trois versants de la fonction publique.

Les objectifs, je les rappelle tout de même, parce qu'ils sont quand même majeurs : l'effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes, la protection et l'accompagnement des victimes, la sanction des auteurs, la structuration de l'action dans les trois versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques et l'exemplarité des employeurs publics.

Le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon propose une prestation pour mettre en place ce dispositif qui passe par un contrat avec des prestataires externes. Cela permet d'avoir une indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs et l'accompagnement fait en direction des agents.

Ce dispositif comprend la procédure de recueil des signalements, d'orientation des agents qui s'estiment victimes vers les services professionnels compétents, et une procédure d'orientation des agents qui s'estiment victimes ou témoins vers des autorités compétentes cette fois pour les protections fonctionnelles appropriées.

Les collectivités qui le souhaitent peuvent adhérer à ce dispositif. Cela passe par une convention sur quatre ans et une participation annuelle qui est fonction du nombre d'agents de la collectivité. En



l'occurrence, au regard du nombre d'agents de la collectivité, ce montant se monte à 500 €. Ensuite, il faut, selon le nombre de dossiers traités et par dossiers traités en cas de signalement, des coûts complémentaires qui sont associés au fil de l'eau.

Nous avons déjà adhéré à ce dispositif et si aujourd'hui, nous repassons, c'est qu'il y a un nouveau marché qui prend effet pour quatre ans à compter du 1^{er} janvier prochain et qu'il vous est proposé ici de reconduire cette adhésion.

M. LE MAIRE. – Merci.

Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – Ce serait une question. Concernant le bilan, est-il consultable ?

Mme Laurence FRETY. – Il est certainement consultable. Nous allons vous le transmettre le bilan. Quel bilan exactement voulez-vous ? Si c'est juste pour la Commune de Givors, il n'y a eu aucun signalement. Le bilan va être vite fait.

M. LE MAIRE. – Le bilan est effectivement rapide pour Givors.

Mme Laurence FRETY. – Après, il y a toujours des bilans qui sont faits, mais pour nous, c'est gérer.

M. Abdel YOUSFI. – Néanmoins, il est consultable s'il y en aurait eu.

Mme Laurence FRETY. – Ce sont des données qui sont évidemment anonymisées, etc., mais sur le nombre de dossiers ou ce genre de choses.

En tout cas, à vérifier si c'est public-public, mais aux conseillers, à mon avis, oui, cela fait partie de la transparence, sans nom, etc. Nous sommes bien d'accord.

M. LE MAIRE. – Très bien.

Monsieur SEMARI.

M. Ali SEMARI. – Cela veut dire à Givors, il n'y a pas d'actes de violence, discrimination ?

M. LE MAIRE. – Pas dans notre collectivité. Il n'y a pas eu de signalement. Je ne vais pas vous dire qu'il n'y en a peut-être pas eu, mais il n'y a pas eu un dossier à traiter. Il n'y a pas eu de personnes qui se sont plaintes de violence. Après, dire qu'il n'y en a pas...

Monsieur RAHMOUNI souhaite apporter un point d'éclaircissement.

M. Foued RAHMOUNI. – Peut-être si je comprends bien votre question, Monsieur SEMARI, plus largement au niveau de la collectivité, depuis plusieurs mois maintenant, nous travaillons avec un certain nombre de partenaires sur l'élaboration d'un plan de lutte contre les discriminations. Nous annonçons toute une opération aussi de diagnostic sur le territoire qui a commencé durant cet été. Et entre les Givordins interrogés par questionnaire ou par entretien individuel, mais aussi l'ensemble des partenaires, nous sommes sur pas loin de 200 personnes qui ont déjà été rencontrées et sollicitées. Et nous sommes en train de travailler à une formalisation, nous l'espérons courant d'année 2025 sur ce sujet-là. Et je ne manquerai pas de vous donner l'ensemble des informations le moment venu.

M. LE MAIRE. – Très bien.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT À LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

M. LE MAIRE. – Madame FRETY, comme vous le savez, la fin du Conseil est toujours pour vous, avec l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à la filière police municipale.

Mme Laurence FRETY. – Qui fait suite à la refonte du régime indemnitaire de la filière de la police municipale qui est issue d'un décret du 26 juin 2024. Dans ce cadre, une indemnité spéciale de fonction et d'engagement peut être versée aux fonctionnaires qui relèvent de ladite filière.

Elle remplace le précédent régime indemnitaire qui, lui, était composé d'une indemnité spéciale mensuelle de fonctions et d'une indemnité d'administration et de technicité.

Il nous convient d'instaurer un cadre général de ce nouveau régime indemnitaire dans des conditions et les limites prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, bien sûr.

Il vous est proposé d'appliquer les mêmes règles que celles du RIFSEEP qui sont mises en place pour les agents des autres filières de notre Commune, à savoir une part fixe qui est versée mensuellement et une part variable qui serait scindée en deux parties, une première par de 1 000 € versée en novembre avec prise en compte de l'absentéisme et une seconde part d'un maximum de 1 200 € qui est versée en juin et au regard de l'investissement et de l'engagement professionnel de l'agent qui sont observés tout au long de l'année et dont le bilan est établi lors de l'entretien professionnel de l'agent.

Il vous est proposé d'instituer cette nouvelle indemnité spéciale qui se substitue au régime indemnitaire actuel.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – Concernant justement la part variable. Il n'y a pas de critères spécifiques de la part variable. Exemple, si vous êtes en maladie reconnue, je veux dire par exemple, une maladie grave conséquente, un cancer ou autre chose, elle ne fait pas partie des parts variables ou justement, c'est vraiment de l'assiduité pure et dure concernant l'attribution de cette prime ?

Mme Laurence FRETY. – Je vous propose de ne pas refaire le débat du régime indemnitaire. Là, cela concerne la police municipale et nous faisons sur la même chose que ce que nous avons fait pour les autres. Nous avons débattu au moment où nous avons mis cela en place. Oui, nous avons fait le choix de faire cette prime en deux parties : une partie qui est liée sur l'absentéisme, plutôt que l'absentéisme, je préfère dire sur le présentéisme parce que le but, c'est cela, mais oui, c'est un peu purement comme vous dites sur la présence des agents et l'autre sur l'engagement professionnel. C'est le choix qui a été fait pour l'ensemble des agents et ce n'est pas spécifique à cette délibération, ce que vous posez comme question.

C'est ce qui est déjà en place et ensuite, les critères sur la part variable sont liés, comme les entretiens professionnels qui ont lieu de manière tout à fait classique. Les critères sont toujours sujets à discussion parce qu'il y a toujours une part, nous avons beau essayer de critériser au maximum les choses, tout un chacun, nous savons tous ce qu'il reste toujours une part qui est moins facile à gérer, mais c'est le cas dans tous les entretiens professionnels de tout à chacun, que ce soit dans le privé dans public, peu importe.

Nous avons mis en place quatre niveaux de primes qui sont liés à l'engagement des agents et c'est comme ça que cela fonctionne depuis un certain temps et c'est là où nous appliquons le même principe. Oui, cela reste bien sûr une part liée à la présence et l'autre à l'engagement de l'agent qui est évalué par la ligne hiérarchique classique en fonction de l'engagement de l'agent.



Je ne peux pas bien vous en dire plus, vous allez me dire, oui les maladies, les cas particuliers, aucun système n'est parfait, mais c'est celui que nous avons a choisi de mettre en place ici et qui est appliqué de la même manière ici sur cette délibération des policiers municipaux.

M. LE MAIRE. – Nous avons d'autres questions.

Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Nous notons que ce n'est pas Monsieur KHEDDACHE qui présente cette délibération, qui fait un travail sur la sécurité et quand bien même vous refusez d'armer la police municipale en journée, étant policier municipal lui-même, je pense que d'avoir son avis sur cette délibération, cela aurait pu être intéressant. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – C'est un point de vue. C'est du RH, ce n'est pas de la police municipale.

Monsieur YOUSFI, vous vouliez reprendre la parole. Je vous la redonne.

M. Abdel YOUSFI. – Merci parce que j'expliquais à ma camarade justement.

Cela tombe bien parce que je travaille dans le privé et dans le privé justement, il y a une part variable qui est conditionnée en fonction de votre taux d'absence, nous allons dire, de la longévité d'absence et des raisons de votre absence, malade. C'est pour cela que je vous ai pris l'exemple du cancer. C'est la double peine parce que là malheureusement, c'est la vie, c'est ainsi, mais que ce n'est pas pris en compte. Je trouve cela dommageable.

M. LE MAIRE. – Monsieur KHEDDACHE.

M. Tarik KHEDDACHE. – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Mon avis sur la question du régime indemnitaire, juste pour rappeler que le 28 septembre 2023, nous avons voté aussi une délibération sur l'augmentation de la bonification de la nouvelle grille indiciaire. Avant, elle était à 15 % pour la Ville de Givors, le maximum était à 22,5. C'est un gain aussi pour les agents d'à peu près de 720 € à l'année.

Pour le régime indemnitaire, si vous regardez bien pour les policiers municipaux, un gardien brigadier, un nouveau, elle était à 20 % pour tout le monde. Maintenant, elle augmente à 28 %. Pour les chefs de brigade, elle augmente à 29 %. Pour les chefs de service, elle est à 30 à 32 % maximum. Il y a un gain aussi sur la partie fixe à peu près de 100 € par mois. Ce n'est pas négligeable. Je trouve que la Ville fait un effort énorme pour les agents de la police municipale. Moi-même en tant que policier municipal ailleurs, pas mal de villes qui ne font pas cet effort et je tiens à saluer aussi la majorité et le Maire de faire cet effort, et de récompenser aussi les policiers municipaux à leur juste valeur. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci pour ce complément d'information.

Juste rappeler concernant et sans faire de nouveau le débat, nous avons dit que les personnes qui étaient malades puisque c'est un peu votre question, Monsieur YOUSFI, notamment atteintes d'un cancer, ce n'est pas notre faute effectivement, nous avons dit que nous regarderions de façon spécifique avec l'association du personnel, avec le CASC comment nous accompagnons ces personnes-là.

Voilà ce que nous avons dit et nous maintenons. C'est pour cela que cette association a une subvention entre autres aussi de la part de la Commune. Voilà ce que je pouvais vous en dire.

Je vous propose de passer au vote. Nous refaisons. Deux contre : Monsieur YOUSFI et Monsieur HAQUES. Qui s'abstient ? Trois abstentions : Monsieur SEMARI, Madame BRAHMI, Madame KAHOUL. Ne prend pas part au vote ? Personne. Très bien.

Le rapport est adopté à la majorité.

N° 32

MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE MAIRE. – Modification du tableau des emplois, Madame FRETY.

Mme Laurence FRETY. – Là encore, c'est une délibération dont vous avez l'habitude et qui vise à créer ou modifier des emplois et des postes pour diverses raisons, soit l'évolution des missions, soit des mobilités, vous avez le détail dans la délibération. Je ne sais pas s'il appelle à des remarques.

La troisième partie est également sur l'ouverture d'emplois permanents ou contractuels sur des contrats de trois ans.

C'est pour vous proposer d'approuver les modifications de ce tableau des effectifs.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

C'est une petite parenthèse comme cela. Toutes les délibérations RH que nous vous avons présentées ont reçu un avis favorable du CST. Toutes celles que nous vous avons présentées.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 4 abstentions : Monsieur RIVA, Madame BODARD, Monsieur HAQUES, Monsieur YOUSFI. Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur SEMARI et Madame BRAHMI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 33

EMPLOIS TEMPORAIRES

M. LE MAIRE. – Emploi temporaire. Toujours à vous, Madame FRETY.

Mme Laurence FRETY. – Je vais quand même me permettre de juste faire une petite rectification parce que sur les deux dernières, c'est une abstention des représentants du personnel.

Les emplois temporaires, c'est aussi une délibération qui est désormais classique et qui vise à créer des emplois non permanents dédiés à faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Là, il s'agit des missions entretien et maintenance et manutention, des missions d'accueil du public, assistance et gestion administrative ou encore des missions de gestion administrative et d'encadrement intermédiaire pour neuf postes au total qui sont occupés ou non selon les besoins temporaires qui apparaissent.

Nous vous proposons de créer ces emplois non permanents.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 4 abstentions : Monsieur RIVA, Madame BODARD, Monsieur HAQUES, Monsieur YOUSFI. Ne prend pas part au vote ? Très bien. C'est voté.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – C'était la dernière délibération, vous avez les communications qui vous sont présentées.



Il y a une question orale posée par écrit par le groupe Givors en grand 2021 que je vais lire. La réponse n'appelle pas à débat. Je le dis très clairement et nous allons clore le Conseil par cette question orale.

« Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil municipal, vous nous avez présenté la délibération n° 10 relative au projet de cession des locaux abritant les unions locales des syndicats CGT, CFDT, FO de Givors, la chorale des chœurs de Givors, l'APCA et un locataire. Selon les informations que nous avons obtenues, il n'y a eu ni échange, ni discussion, ni concertation préalable pour recueillir au moins l'avis des occupants.

La bourse du travail avec les unions locales, instances indispensables aux travailleurs et à leurs droits, a toujours été située en centre-ville pour faciliter son accessibilité à tous les salariés. Historiquement, ce lieu partagé permet aux syndicats de posséder des locaux pour exercer leur activité, organiser un soutien aux ouvriers malades et au chômage et à ceux qui sont en lutte. La bourse du travail participe également au mouvement d'éducation populaire.

Nous vous demandons de bien vouloir lancer une concertation avec les syndicats et associations occupant les locaux afin de maintenir la bourse du travail en centre-ville, nous faire part du calendrier prévu. Nous vous remercions. Les élus de Givors en Grand 2021. »

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux de Givors en Grand 2021, en réponse à votre question orale posée par écrit qui n'appelle à aucun débat, je tiens pour commencer à exprimer ma surprise face à votre question. En effet, lors de l'examen de la délibération n° 10 du Conseil municipal du 26 septembre 2024, vous aviez fait le choix de vous taire en refusant de prendre part au vote et surtout en ne participant pas au débat préalable à la délibération. Vous y revenez maintenant deux mois plus tard dans une question orale. Cela donne l'impression d'une certaine impréparation de votre part.

En outre, les informations que vous avez obtenues sont erronées. J'ai informé personnellement la majeure partie des occupants de la Maison des sociétés de l'éventualité d'une vente et ce dès 2023. J'ai répondu à toutes les demandes de rendez-vous qui m'ont été formulées par exemple la CFDT dès janvier 2023 ou FO dès mars 2023. Le projet a depuis évolué dans le cadre du projet ANRU et en raison de l'obligation de la reconstitution de l'offre de logement social en centre-ville. Ainsi, un nouveau courrier a été adressé en juillet 2024 aux occupants de la Maison des sociétés et des rencontres sont en cours d'organisation, avec toutes les organisations et toutes les personnes et associations concernées.

Je voudrais vous rappeler que les unions locales ne possèdent pas les locaux, mais il s'agit bien d'une mise à disposition gracieuse qui a un coût pour la collectivité. Je rappelle également que les trois unions locales présentes à Givors bénéficient d'une subvention identique, ce qui n'était pas le cas avant 2020. En 2019, la CGT avait par exemple une subvention trois fois supérieure à celle de FO et de la CFDT. Je tiens à dire qu'une collectivité n'a ni l'obligation ni vocation à financer des syndicats. Beaucoup ne le font pas, même la majeure partie ne le fait pas, mais nous, à Givors, nous le maintenons, car nous pensons que cela est important pour les travailleurs et les travailleuses.

Il y aura des rencontres, voilà ma réponse et je vous en remercie.

Je vous souhaite à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous rappelle que les vœux à la population auront lieu le vendredi 10 janvier à la salle Tissot et que le prochain Conseil municipal aura lieu le 30 janvier.

À tous et à toutes, passez de bonnes fêtes de fin d'année avec vos familles respectives. Merci à vous tous. Au revoir.

(La séance est levée à 21h20.)

Conseil municipal du 5 décembre 2024

Mohamed BOUSTELMAS
Maire de Givors



Isabelle FERNANDES,
Secrétaire de séance



